



VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE



Direction Générale Adjointe (Finances, Population et Santé)
Service des assemblées et des affaires juridiques

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 14 mai 2025, à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Mairie de Champigny-sur-Marne, convoqué le mercredi 7 mai, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Laurent JEANNE, Maire en exercice.

Les membres présents :

M. JEANNE, **Maire.**

Mme ABCHICHE, M. AKKOUCHE, Mme AMAR, Mme ARRON, M. BASTIN, Mme BENAHMED, Mme BERTRAND, Mme CARPE, M. CHATAUD, M. DUBUS, M. DUVAUDIER, M. GOUPIL, M. LATRONCHE Mme MUSSOTTE-GUEDJ, M. NGANDE, M. PICOT, Mme SAUSSEREAU, Mme THIROUX, **adjointes et adjoints au Maire**

M. GAUDIÈRE, M. LHOSTE, M. RIBEIRO, M. VIGUIÉ, **conseillers municipaux délégués**

M. BOULAY, Mme CIPRIANO, Mme DÉGAGER-PHALANCHÈRE, Mme DE OLIVEIRA, Mme DUVERGER, M. FORHAN, Mme NGANDE, Mme PARLOUAR, M. PESSOA, M. SLIMOVICI, Mme THÉOPHILE, Mme ADOMO, Mme CAPORAL, M. MAILLER, Mme MASMOUDI-LAJNEF, M. SUDRE, M. SY, M. TITOV, **conseillères municipales et conseillers municipaux**

Les membres excusés :

Mme BENOLIEL (donne procuration à Mme ABCHICHE) ; Mme SAILLAND (donne procuration à Mme MUSSOTTE-GUEDJ) ; Mme DONATIEN (donne procuration à Mme ARRON) ; M. BARON (donne procuration à M. GOUPIL) ; M. LURIER (donne procuration à M. MAILLER) ; M. FAUTRÉ (donne procuration à Mme CAPORAL) ; Mme KEITA-GASSAMA (donne procuration à M. SY).

HÔTEL DE VILLE – 14 RUE LOUIS TALAMONI – 94107 – CHAMPIGNY-SUR-MARNE – TEL. 01 45 16 40 00

La séance est ouverte à 20 h 30.

Monsieur le Maire

« Bonsoir à tous. Je vais vous demander de prendre place. Nous allons démarrer notre Conseil municipal. Le Conseil municipal est donc ouvert. Je vais donner lecture des procurations qui me sont parvenues : Mylène BENOLIEL donne procuration à Sabrina ABCHICHE ; Évelyne SAILLAND à Catherine MUSSOTTE-GUEDJ ; Didière DONATIEN à Christine ARRON, Franck BARON à Grégory GOUPIL ; Yvon LURIER à Jean-Jacques MAILLER ; Christian FAUTRÉ à Chrysis CAPORAL ; Fily KEITA-GASSAMA à Mamadou SY. S'il y a d'autres procurations, n'hésitez pas à me les faire parvenir.

Ensuite, je vous informe donc de la démission de Monsieur Sylvain SOLARO, conseiller municipal, qui... »

Un homme dans le public (*hors micro*)

« Bonjour Monsieur le Maire... »

Monsieur le Maire

« On ne peut pas interrompre un Conseil municipal. »

(L'homme dans le public tente d'intervenir)

Monsieur le Maire

« On ne peut pas interrompre un Conseil municipal. On ne peut pas interrompre un Conseil municipal. C'est un trouble à l'ordre public. »

L'homme dans le public (*hors micro*)

« Avant de commencer... »

Monsieur le Maire

« Non, non, non, Monsieur. »

L'homme dans le public (*hors micro*)

« Faut respecter... »

Monsieur le Maire

« Monsieur, je fais une suspension de séance, et je vous demande soit de sortir soit de vous installer, comme vous voulez, mais vous n'avez pas à perturber les débats du Conseil municipal. »

L'homme dans le public (*hors micro*)

« Monsieur le Maire... »

Monsieur le Maire

« Non, il n'y a rien de Monsieur le Maire, on n'a pas à perturber, c'est légal. »

L'homme dans le public (*hors micro*)

« Juste cinq minutes, Monsieur le Maire. »

Monsieur le Maire

« Non, il n'y a pas de cinq minutes. Si vous voulez que je vous reçoive, il n'y a aucun problème, mais ce n'est pas pendant le Conseil municipal. »

L'homme dans le public (*hors micro*)

« Ben est-ce que vous pouvez nous accorder... »

Monsieur le Maire

« Monsieur, je viens de vous dire une chose, je n'ajoute rien de plus. On prolonge notre séance. La séance est reprise. Merci.

Donc je disais que Monsieur SOLARO a donc informé de sa décision... »

(Une femme parle à voix haute.)

L'homme dans le public (*hors micro*)

« On voulait juste... »

Monsieur le Maire

« C'est une séance de Conseil municipal, ce n'est pas une réunion publique. C'est une séance de Conseil municipal, ce n'est pas une réunion publique. Je vous invite à vous installer ou à sortir, sinon je vais être obligé d'appeler la police pour vous faire évacuer. Ce serait quand même dommage... »

(L'homme dans le public tente de reprendre la parole.)

Monsieur le Maire

« Non, mais il n'y a pas de discussion, Monsieur, je vous dis que vous devez sortir ou que vous vous installez. Il n'y a pas de discussions pendant le Conseil municipal. »

L'homme dans le public (*hors micro*)

« Vous ne voulez pas nous entendre pendant cinq minutes. C'est juste cinq minutes. »

Monsieur le Maire

« Il n'y a pas de cinq minutes. Je suis prêt à vous consacrer une heure si vous voulez, voire plus, mais ce n'est pas dans un Conseil municipal. Maintenant la séance est reprise et la discussion est terminée. Merci.

Donc je vous informais que nous avons eu la démission de Monsieur Sylvain SOLARO le 25 mars 2025, et donc je procède aujourd'hui à l'installation de Madame Pauline GUILLAUME, qui est la suivante sur la liste conduite par Christian FAUTRÉ. Et donc voilà, elle est officiellement installée. »

Nomination d'un secrétaire de séance

Monsieur le Maire

« Maintenant, nous allons désigner un secrétaire de séance. Je propose Sophie AMAR. Il n'y a pas d'avis contraires ? »

« Si on peut avoir le silence pendant les débats. Ceux qui veulent perturber sont appelés à sortir. Merci. »

L'homme dans le public (*hors micro*)

« C'est incroyable ! »

Monsieur le Maire

« Non, mais, Monsieur, ça suffit maintenant, ça suffit ! »

L'homme dans le public (*hors micro*)

« On voudrait parler quand même, mais... »

Monsieur le Maire

« Non, ça suffit. Vous n'avez pas à interrompre les débats. »

L'homme dans le public (*hors micro*)

« Ils sont vraiment dans la misère totale... »

Monsieur le Maire

« Je suis prêt à vous recevoir, il n'y a pas de sujet, mais vous interrompez en permanence le débat. Je connais vos méthodes, ce n'est pas la peine de fonctionner comme ça. »

L'homme dans le public (*hors micro*)

« Monsieur le Maire, vous êtes le Maire, vous devez écouter vos concitoyens, Monsieur le Maire. »

Monsieur le Maire

« Mais je viens de vous dire quelque chose. Ce n'est pas dans un Conseil municipal que ça se fait. »

L'homme dans le public (*hors micro*)

« On vient surtout pour de l'aide, en fait. »

Monsieur le Maire

« Non, mais je suis prêt à vous recevoir, je vous le dis, il n'y a aucun problème. Simplement, ce n'est pas dans un Conseil municipal que ça se fait. Voilà, c'est tout. Maintenant soit vous vous asseyez, soit vous sortez. Merci.

« Bien, allez, pour l'instant, donc on continue notre séance. Je vais vous inviter à respecter une minute de silence, si certains veulent avoir un peu de décence. Je vais vous inviter à respecter une minute de silence. Notre Ville a connu un drame puisqu'une femme a été victime d'un féminicide le 13 avril 2025, le 25^e féminicide que nous avons eu à connaître dans notre pays. Et donc je vous propose de respecter une minute de silence en mémoire de Perrine, qui est décédée le 13 avril 2025. Merci. »

(Brouhaha. Une partie du public sort bruyamment.)

Monsieur le Maire

« Respectez le silence pour la femme qui a été tuée. »

L'homme dans le public (*hors micro*)

« Tous les jours, y'a quelqu'un qui meurt à cause du froid. »

Monsieur le Maire

« Ah, vous ne respectez même pas les morts, vous ne respectez même pas un féminicide, Monsieur. »

L'homme dans le public (*hors micro*)

« Et, en plus, des 400 € par mois ! Il y a une dame qui me dit qu'ils arrivent même plus à payer leurs factures d'électricité. Si vous ne pouvez pas écouter vos administrés pendant cinq minutes, Monsieur le Maire. C'est vraiment pas croyable ce que vous êtes. C'est incroyable. On vous a demandé juste cinq minutes, on ne vous a pas demandé des heures. »

La femme dans le public (*hors micro*)

« Tâchez quelque chose, vous êtes des voisins. On est vos voisins. »

Monsieur le Maire

« Je vous remercie. »

(La minute de silence n'a pas pu être effective.)

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 19 mars 2025

Monsieur le Maire

« Nous allons procéder maintenant à l'approbation du procès-verbal de la dernière séance. Est-ce qu'il y a des remarques ? Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Mon micro ne fonctionne pas. »

Monsieur le Maire

« Prenez celui d'à côté. »

M. MAILLER

« Merci Monsieur le Maire. Puisque vous venez d'informer le Conseil municipal de l'installation de Madame GUILLAUME, je suis étonné que l'on n'ait pas vu à l'ordre du jour ce point, alors que, pour la précédente installation, il y avait un point qui disait : installation d'une nouvelle conseillère municipale en remplacement de Madame Rosalie MORGADO. Donc je suis un peu étonné, et je pense qu'il doit y avoir eu un souci, parce que si Madame GUILLAUME avait été convoquée, elle aurait certainement été présente. Ce n'est pas son genre de ne pas assister à ce type de réunion. »

Monsieur le Maire

« Alors Monsieur MAILLER, là, on était sur le PV, on n'était pas sur l'ordre du jour. »
Oui, mais bon. Le PV, c'est le PV, je vous répondrai après. Est-ce qu'il y a des remarques sur le procès-verbal ? Madame CAPORAL. »

(Le micro de Madame CAPORAL ne fonctionne pas.)

Monsieur le Maire

« Un petit souci de connexion ? Prenez celui de votre voisine. Il fonctionne ? Demandez aux services de regarder. »

Mme CAPORAL

« Oui, oui, oui, là, ça fonctionne. Dans le PV, vous vous souvenez que j'avais posé une question à propos de la rubrique 747-888 où l'on voyait « autres » pour un peu plus de 4 M€. »

Monsieur le Maire

« Vous avez... »

Mme CAPORAL

« Attendez, attendez, je termine. »

Monsieur le Maire

« C'est juste pour suivre, Madame CAPORAL. Vous êtes à quelle page ? »

Mme CAPORAL

« Justement, j'allais vous le dire : à la page 49. Vous m'avez demandé la page, donc est-ce que vous pourriez me donner une réponse ? Je vous ai également posé cette même question par mail et demandé des documents pour ce Conseil municipal. Je n'ai eu ni la réponse ni les documents. »

Monsieur le Maire

« Alors vous avez demandé des éléments concernant l'avis des Domaines. Je vous les communiquerai quand on sera sur les décisions. Monsieur TITOV. »

Mme CAPORAL

« Et cette question ? »

Monsieur le Maire

« Oui, on vous apportera une réponse. »

Mme CAPORAL

« Mais quand ? »

Monsieur le Maire

« Eh bien on va vous la communiquer par courrier. Monsieur TITOV. »

M. TITOV

« Bonsoir Monsieur le Maire, bonsoir chers collègues élus, bonsoir au public venu nombreux. Sur le PV, j'ai deux petites remarques avant de dire si je suis d'accord pour l'approuver ou pas. Sur la page 44, j'avais une question à Monsieur AKKOUCHE concernant le permis national qui implique moins de jeunes. Ils préfèrent les transports et les mobilités douces. Monsieur AKKOUCHE répond que ce n'est pas du tout le cas chez nous. Et vous, Monsieur le Maire, vous répondez au contraire qu'effectivement, c'est le cas. Je note donc une contradiction dans vos idées. C'est peut-être un manque d'informations pratiques où nous voyons une méconnaissance des habitants sur le terrain.

Deuxième remarque : je note également que vous n'aimez pas trop que l'on vous appelle « le chef de village ». C'est pourtant ce qui ressort dès que l'on tape votre nom sur Google. »

(Rires)

Madame Amar (hors micro)

« On commence très fort ! »

M. TITOV

« On le retrouve de suite. On tape sur Google ; on retrouve que vous avez toujours voulu être chef de village. Donc pour les gens qui ne vous connaissent pas, cela reste votre marque de fabrique si l'on fait une recherche sur votre nom. Merci Monsieur le Maire. »

Monsieur le Maire

« On est un peu éloignés du procès-verbal. Mais bon après, Astérix, ce n'est pas une mauvaise référence pour la France. Écoutez, ce qui est dit sur les permis de conduire n'est absolument pas contradictoire. Saphir AKKOUCHE a précisé qu'effectivement, on constate encore une forte demande à Champigny. Ce que je vous disais, c'est que, globalement, on a un peu moins de demandes sur l'ensemble de l'Île-de-France effectivement. Et plus vous êtes proche des transports évidemment, bien évidemment vous avez moins de demandes. Par exemple, quand vous êtes sur le secteur limite Joinville, vous avez peu de demandes de permis de conduire ; en revanche, quand vous êtes sur le secteur de Cœuilly ou du Bois l'Abbé, vous en avez plus. »

M. TITOV

« Mais... »

Monsieur le Maire

« Je termine. Vous permettez... »

(Monsieur TITOV tente de prendre la parole.)

Monsieur le Maire

« Monsieur TITOV, vous ne parlez pas en même temps que moi. Je vous ai écouté, écoutez ma réponse. Vous me posez une question. Il n'y a pas de contradiction, il y a simplement une modulation un peu différente sur une perception des choses, qui est une réalité. Voilà, c'est tout. Monsieur TITOV, mais on est toujours sur le PV. »

M. TITOV

« Mais je lis le PV. Je vous pose une question. Monsieur AKKOUCHE me dit : pas du tout, et vous, juste après, vous me dites : oui effectivement. Donc il y avait une contradiction. Voilà, je note que vous avez peut-être soit un manque d'informations entre vous, soit des contradictions. Mais après, entre deux personnes, il se peut que vous ayez des avis différents. Je vous remercie. »

Monsieur le Maire

« Écoutez, il n'y a pas de souci. Vous voyez comment l'équipe municipale vote. On ne voit pas toujours la même chose de votre côté, donc je vous laisse à vos espoirs. Bien. Il y a d'autres remarques sur ce PV ? Non ? Eh bien je vais proposer de l'adopter. Est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Il n'y en a pas. »

(Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.)

Monsieur le Maire

« Concernant votre remarque sur l'ordre du jour, Monsieur MAILLER, eh bien tout simplement, il y a une grosse différence entre appeler un conseiller municipal, ce qui est arrivé de nombreuses fois depuis le début de ce mandat, quelle que soit d'ailleurs la liste en question, et le retrait d'une délégation. Ce n'est pas du tout la même chose. Il y a une différence quand on est adjoint et quand on est simple conseiller municipal. Donc c'est ce qui vous explique certainement ce que vous n'aviez pas tout à fait saisi.

Deuxième point : on était sur le PV, et maintenant on est passé à l'ordre du jour. On va revenir dans l'ordre du jour. »

M. MAILLER

« Excusez-moi, vous faites toujours des commentaires désobligeants, et vous ne voulez pas que l'on vous réponde... »

Monsieur le Maire

« Non, il n'y a pas de commentaires désobligeants, je vous dis simplement qu'il y a une différence de statut. »

M. MAILLER

« Non, non. Quand on retire une délégation, c'est une délibération particulière que vous avez votée. Nous, on n'a pas voté cette délibération. Là, je vous parle du point à l'ordre du jour qui est l'installation d'une nouvelle conseillère municipale suite à la démission... »

Monsieur le Maire

« Ce n'est pas l'objet d'une délibération. »

M. MAILLER

« Reprenez l'ordre du jour du Conseil où l'on a effectivement pris en compte la démission de Madame MORGADO, et vous verrez qu'il y a bien une délibération qui traitait de l'installation d'un nouveau conseiller municipal, d'une nouvelle conseillère municipale. Donc c'est de cela dont je parle ; ça n'a rien à voir avec le fait que l'on ait retiré une délégation. Et arrêtez de me faire passer pour un imbécile, s'il vous plaît. »

Monsieur le Maire

« Je n'ai pas besoin. »

M. MAILLER

« Bah, voilà encore votre réponse, Monsieur le Maire. »

Monsieur le Maire

« Je n'ai pas besoin. C'est vous qui parlez, et je vous écoute. »

M. MAILLER

« Vous êtes toujours dans la... »

Monsieur le Maire

« Je vous écoute, c'est tout. »

M. MAILLER

« Je vous rappelle qu'il y a une règle dans ce Conseil municipal, c'est le respect de la dignité à laquelle vous appelez dans vos écrits et qu'en fait, vous n'appliquez pas par vous-même, en bon chef de village que vous êtes. Je vous dis simplement que, normalement, il y aurait dû y avoir un point à l'ordre du jour sur l'installation de la nouvelle conseillère municipale, ce qui explique sans doute peut-être qu'elle ne soit pas présente aujourd'hui, alors que c'est plutôt une personne de confiance qui, si elle avait été convoquée en bonne et due forme, eh bien elle aurait probablement été là. »

Monsieur le Maire

« Alors écoutez, je vous laisse à vos explications multiples et variées, chef du village et ainsi de suite... Il n'en reste pas moins que je vous réponds simplement, factuellement, qu'il n'y a pas de délibération quand il y a un conseiller municipal qui rentre. Ce n'est pas la première fois que ça arrive. Quant à Madame GUILLAUME, elle a été conviée à venir par mail, par courrier, par recommandé. Tout a été fait dans les règles. Elle ne vient pas ce soir, elle a peut-être un empêchement. Moi, je n'en sais rien. Peut-être qu'elle sera là à la prochaine séance. Ça lui appartient. Si elle veut venir, elle est la bienvenue, et on aurait eu le plaisir de l'accueillir ce soir parmi notre assemblée. Pour l'instant, nous n'avons pas eu de nouvelles de sa part, voilà. Donc je vous dis simplement les choses.

Avant de passer aux décisions, je voulais vous communiquer un point dans la droite ligne des échanges que nous venons d'avoir avec Monsieur MAILLER, qui concerne un avis de la CADA, puisque Monsieur MAILLER n'arrête pas de me reprocher de faire des choses qui ne correspondent pas à la réglementation, et donc il a sollicité la CADA pour dire que le Maire de Champigny ne lui donnait pas toutes les informations qu'il souhaitait concernant la question de la tarification sur la restauration scolaire. Et à chaque fois, je lui ai répondu que cela faisait partie des obligations qui sont les nôtres, à savoir de protéger aussi le secret commercial. La CADA nous a rendu un avis favorable à notre position, et un avis défavorable à la vôtre. C'est factuel. Je tenais, contrairement à ce que vous répandez en permanence, à en informer bien évidemment le Conseil municipal. Madame CAPORAL. »

Mme CAPORAL

« C'est pour vous dire que dans d'autres occasions, la CADA a répondu favorablement à nos demandes, et pas qu'une seule fois. Et pour la suite, j'aurai deux questions en fin de Conseil. »

Monsieur le Maire

« Écoutez, je vais prendre tout de suite les questions en fin de Conseil. Est-ce qu'il y a des questions diverses en fin de Conseil ? Monsieur MAILLER, vous avez une question diverse ? »

M. MAILLER

« Non, je voulais juste vous répondre justement à la suite du premier avis de la CADA qui vous avait donné tort, notamment sur la fresque de Madame Chloé Wary, sur laquelle vous n'aviez donné aucun élément. Nous avons ressaisi la CADA en précisant que, comme elle l'avait indiqué dans son précédent avis, le prix unitaire, je dis bien le prix unitaire, par le bordereau écrit parce que là, vous avez raison, cela relève effectivement du secret des affaires et du secret commercial, elle l'avait étudié comme n'étant pas un élément qui était confidentiel et qu'il était donc communicable. Donc on verra bien. Vu le temps qu'elle a déjà pris à répondre là-dessus, compte tenu, semble-t-il, du nombre très important de dossiers qu'elle avait à traiter, nous verrons bien si, suite à cette relance en lui faisant part qu'à notre avis elle s'est trompée, eh bien peut-être que nous aurons un autre avis. »

Monsieur le Maire

« Écoutez, pour l'instant en tout cas, vous mélangez deux affaires. Dans un cas, on a une affaire qui est un élément unique, et dans un autre cas, on a un élément qui est répétitif. Une tarification à l'unité, c'est bien ce qui constitue justement l'élément du secret commercial. Monsieur SY, vous vouliez intervenir ? »

M. SY

« Oui, j'aurai une question diverse en fin de séance. »

Monsieur le Maire

« Très bien. »

Liste des décisions prises par Monsieur le Maire en application de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales

Monsieur le Maire

« Alors ensuite, on passe à la communication des décisions. Est-ce qu'il y a des questions ? Des demandes d'information ? Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Comme il est habituel, puisque les documents que l'on nous transmet manquent cruellement d'informations, on est obligés à chaque fois de vous demander des éléments.

Donc sur la décision 25-292, quel est le montant de la mise à disposition du centre d'Argelès-sur-Mer au profit de l'école Saint-Joseph de Morlaàs ?

Concernant la décision 25-349, demande de subvention à la préfecture du Val-de-Marne concernant la transformation écologique des mobilités. Quel est le montant de la demande ?

Même question pour la décision 25-350.

Même question pour la décision 25-351.

Même question pour la décision 25-353, 354, 355, 356.

Et puis on continue sur les marchés publics : contrat de cession des droits de représentation du spectacle *Là-haut*. Quel en est le montant ? »

Monsieur le Maire

« Quel numéro s'il vous plaît ? »

M. MAILLER

« Ah, pardon : 25A031.

25A033 : quels sont les éléments financiers ? Justement, c'est lié à la manière dont se mettent en place les résidences d'artistes.

Pour le contrat d'exposition 25A034 : contrat d'exposition, donc quel est le montant également ?

Contrat de prestations artistiques 25A038, 25A050 : même question pour les contrats de prestations d'artistes.

De la même manière pour la convention de résidence à la 25A051 quels sont les éléments financiers puisque, comme pour l'autre, on nous dit que c'est pour la production d'un spectacle. Il doit y avoir des flux financiers. Donc quels sont-ils ? Merci. »

Monsieur le Maire

« Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Madame CAPORAL. »

Mme CAPORAL

« J'aimerais avoir des informations sur la 25-293 qui concerne l'exercice d'un droit de préemption pour les lots 13, 15, 41 dépendant de la copropriété cadastrée AX 109, qui se trouve 8, rue Albert-Thomas, et donc je voudrais connaître le prix.

J'aimerais aussi avoir pour la 25-329 la demande d'attribution de prestations d'inventaires écologiques auprès de la Métropole du Grand Paris, un appel à manifestation d'intérêt, j'aimerais connaître le coût et que vous communiquiez également aux élus les résultats.

Pour la décision 25-349, j'aimerais connaître le montant de la subvention demandée à la préfecture du Val-de-Marne au titre de la dotation de soutien à l'investissement transition écologique des mobilités et acquisition de véhicules motorisés.

Pour la décision 25-351, demande d'attribution de la subvention à la préfecture du Val-de-Marne au titre de la dotation de soutien à l'investissement 2025 pour le projet de construction d'une halle gourmande du centre-ville.

Pour la décision 25-355 demande d'une attribution de subvention auprès de la préfecture au titre de la dotation politique de la Ville pour un projet de requalification de la rue Alexandre-Fourny, toujours le montant.

Pour la décision 25-352, j'aimerais connaître l'évaluation des Domaines. Il s'agit de la section K253 au 256-264 boulevard de Stalingrad.

Oui, pour la 25-399, j'aimerais connaître la raison de cette suspension de référé 2502359-13.

Et pour la décision 25-400, 880 rue Marcel-Paul au sujet d'un terrain non bâti, mise à disposition partielle et précaire pour la société B.I.R., de quel projet s'agit-il ?

En quoi consiste le marché 25S199 ? C'est un contrat d'aménagement du barreau nord-sud d'une sente paysagère secteur des Simonettes. Cela doit faire partie, j'imagine, d'un projet plus grand pour lequel nous n'avons aucune information. Voilà. Merci beaucoup. »

Monsieur le Maire

« Juste une précision, Madame CAPORAL : vous avez bien dit le 399, ensuite le 400 et le marché 24S199, c'est bien ça ?

Mme CAPORAL

« Attendez... Oui, c'est ça. »

Monsieur le Maire

« Monsieur SY, vous aviez une intervention ? »

M. SY

« Oui merci. Bonsoir à toutes et à tous. J'aurai plusieurs questions, notamment concernant la décision 25-263. Nous aimerions connaître l'objet de la mise à disposition, et également le montant qui va avec.

La décision 25-292, pareil, le montant de l'attribution.

Pour compléter la question de ma collègue Madame CAPORAL, la décision 25-293, quel est le projet qui est prévu à cet endroit-là ? Pour quel montant ?

La décision 25-352, quel est le projet ? Pour quel montant ?

La décision 25-357 jusqu'à la décision 25-362 : qu'est-ce qui justifie notamment la différence de montant sur les attributions de financement ? Et notamment sur ces deux décisions-là, donc la 25-357 et la 25-362, étant donné que le motif est le même, et qu'il s'agit d'une demande d'aide pour passer le permis de conduire. Il y en a un qui est subventionné, je crois, à hauteur de 700 €, et l'autre un peu moins. Qu'est-ce qui justifie cette différence ?

La décision 25-390, nous aimerions connaître la durée de la convention et également le montant de la mise à disposition.

Enfin la décision 25-399, quel est l'objet de la procédure ? Également qui porte l'affaire en justice et quel est le montant ? Merci. »

Monsieur le Maire

« Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Non ? Oui effectivement il n'y a pas tous les montants dans le relevé des décisions, mais c'est aussi ce qui nous permet d'avoir un échange. C'est devenu maintenant quelque chose de traditionnel.

Alors je vais essayer de répondre à l'ensemble des questions.

Sur la décision 25-263, le montant est de 48,30 € par adulte, 36,50 € pour les enfants.

Pour la 292, 45,10 € pour les adultes, 33,30 € pour les enfants. Vous avez posé deux fois la même question.

Concernant l'exercice du droit de préemption, vous demandiez la valeur concernant la décision 293. C'est une valeur de 52 000 € qui est valorisée pour ce projet, et donc qui correspond pleinement à la valorisation des Domaines.

Pour la 329, Madame CAPORAL, il n'y a pas de montant, c'est un appel à manifestation d'intérêt qui est lancé par la Métropole. Ce que l'on nous demande, c'est simplement si nous sommes intéressés pour participer. Donc nous avons fait part de notre intérêt à participer et donc, pour l'instant, il n'y a pas de coûts qui sont définis. On verra dans l'évolution des échanges avec la Métropole.

Concernant la décision 349, le montant de la DSIL qui est demandé dans le cadre de ce projet pour les véhicules propres est de 794 000 €.

Concernant la 350, 500 000 € pour la requalification de la rue de l'Union et de la rue Marcel-Sembat.

Concernant là DSIL autour de la halle gourmande, c'est le montant de la halle gourmande. Bien évidemment, on ne sait pas si l'on aura quelque chose, mais en tout cas, il faut toujours tenter : 5,4 M€, pas 44 M€.

Concernant l'exercice de préemption pour la parcelle 256-264 du boulevard de Stalingrad, eh bien, tout simplement, la valeur est de 6630 €. Il n'y a pas de projet particulier puisque, en l'occurrence, c'est simplement une régularisation d'un espace public, qui est aujourd'hui utilisé par une société privée. Et donc que l'on réintègre complètement dans le domaine public pour son usage, mais cela appartenait toujours effectivement à l'exploitant qui est présent.

Concernant la 353, le montant du budget participatif auprès de la Région Île-de-France dans le cadre du projet participatif handicap est de 15 037 €.

Concernant la demande d'attribution au Conseil régional sur le deuxième volet du budget participatif handicap : 16 200 €.

Concernant la décision 356, le montant de la subvention demandée dans le cadre de la DPV est de 500 000 €.

Vous posez la question de savoir pourquoi, dans les demandes et dans les attributions d'aide pour le permis de conduire dans le cadre du CCR, on a des différences. Parce que, tout simplement, on fait en fonction de la situation de chaque jeune qui nous demande. Le principe même du CCR, c'est de donner un coup de pouce à des jeunes qui en ont besoin. Certains nous disent : pour pouvoir passer mon permis, j'ai besoin de 100 € de plus. D'autres vont avoir besoin de plus parce qu'ils sont dans une situation plus difficile. Donc on s'adapte en fonction de chacun. Il n'y a pas un tarif. Au fond, la période des bons est un peu terminée.

Concernant la convention de renouvellement avec la CAF de l'Hérault, eh bien c'est tout simplement l'utilisation des bons de la CAF qui se fait classiquement. C'est une convention annuelle qui est reconduite. D'ailleurs c'est bien précisé, c'est un renouvellement.

Alors la 355, la demande de la DPV pour la subvention pour la rue Alexandre-Fourny, le montant est de 301 499 €.

Pour la rue Marcel-Paul, la mise à disposition du terrain, c'est une partie du terrain pour la B.I.R., puisque la B.I.R. est en train de faire actuellement, vous pouvez le voir, d'ailleurs les travaux ont déjà bien commencé, une extension du premier réseau de géothermie pour aller jusqu'à l'école Henri-Bassis, qui est en cours de transformation, de reconstruction. Et donc pour cela, ils ont besoin d'un lieu de stockage dans le secteur, donc ils louent le terrain qui appartient à la Ville pendant cette période.

Pour le contrat d'aménagement, Madame CAPORAL, vous demandiez pourquoi on fait ce que l'on appelle le barreau nord-sud aux Simonettes nord. Alors ce n'est pas pour un projet particulier, ce n'est pas l'aménagement des Simonettes nord ou quoi que ce soit d'autre, c'est tout simplement pour que l'on puisse disposer d'une voie qui sera opérationnelle pour pouvoir accéder par le nord. Certains l'appellent le barreau nord-sud pour accéder à la gare, éviter de se retrouver dans la situation que l'on a connue récemment à Villejuif où l'on a une très, très belle gare du Grand Paris, mais qui n'est pas accessible aujourd'hui. C'est cette voie qui va permettre d'accéder notamment à l'éco station, qui vient de démarrer en termes de travaux, et que nous faisons dans le cadre de la délégation qui a été donnée par la Ville avec le Territoire. Sur la question des contrats de cession pour les représentations culturelles, donc la 031 est un montant de 549,66 € ; pour la 033, 2000 € ; pour la 034, 1270 € pour le total des prestations ; pour la 038, 1000 € ; pour la 050, 980,95 € ; et pour la dernière 051, 5275 €. Elle est peut-être un peu plus élevée, mais nous avons cinq artistes qui interviennent dans ce cadre-là.

Et puis le dernier pour la fin, mais c'est aussi un peu le meilleur, c'est la 399. Vous m'avez interrogé sur la nature de ce référé et par qui il a été porté. Eh bien, tout simplement, j'ai été amené à prendre une décision d'un arrêté interruptif de chantier à l'encontre d'une société bien connue à Champigny. Certains se plaignaient de la qualité des bailleurs. Ceux qui se plaignaient tout à l'heure ne sont pas chez le pire des bailleurs, la société IDF Habitat... »

M. SY

« Là, c'est Valophis Habitat. »

Monsieur le Maire

« Non, là, moi je vous parle d'IDF Habitat. »

M. SY

« Ah oui, d'accord. »

Monsieur le Maire

Oui, mais ce que je viens de vous dire Monsieur SY, si vous écoutez bien, je vous dis, il y a bien pire que Valophis Habitat ; en l'occurrence, il y a IDF Habitat, parce que qu'est-ce qui s'est passé dans cette affaire ? Nous avons été alertés par les riverains sur un permis de démolir qui n'avait pas été apporté, avec un chantier bourré d'amiante, avec des poussières d'amiante qui allaient chez les voisins, sachant que le permis de construire avait été refusé et qu'il n'y avait pas lieu de commencer quoi que ce soit. Donc les voisins qui habitent là se sont retrouvés avec des poussières d'amiante dans leur jardin, avec un chantier qui n'était absolument pas fait dans les normes, y compris dans le respect des conditions de travail des salariés, qui étaient simplement équipés d'un masque chirurgical. Je les ai vus moi-même, ils n'avaient pas les combinaisons réglementaires, donc j'ai pris un arrêté interruptif qui a été contesté par IDF Habitat en disant que ce n'était qu'une affaire politique. Moi je ne suis que sur une question de droit, et surtout sur un respect de la réglementation en matière de sécurité pour les riverains, en matière d'hygiène, et là, il y avait vraiment matière, en l'occurrence. Et donc cela a été jugé, et donc ça a été jugé dans notre sens par le tribunal. Donc j'entends la communication qui est faite, y compris dans le journal d'IDF Habitat en disant : la justice jugera. Eh bien elle a jugé, mais pas dans le bon sens pour IDF Habitat. Et donc nous avons obtenu logiquement gain de cause. Monsieur SY. »

M. SY

« Si je peux me permettre, suite à la remarque de ma collègue Madame CAPORAL, quand ce sont des décisions de justice qui vont dans votre sens, là vous avez toujours le mot pour informer le Conseil municipal et l'assistance qui est présente. Il me semble qu'il n'y a pas très longtemps, il y a encore quelques mois vous avez été condamné par la même société dont vous parlez ce soir, IDF Habitat, il me semble que vous avez perdu en diffamation, et là, on n'en a pas entendu parler depuis cette décision de justice. »

Monsieur le Maire

« Alors, Monsieur SY, je vais vous répondre déjà parce que, quand on parle de droit, il faut savoir de quoi on parle, et encore faut-il parler avec les bons termes juridiques. Je n'ai pas perdu un contentieux sur de la diffamation, mais sur une absence de volonté de ma part de donner un droit de réponse à IDF Habitat. »

M. SY

« Vous avez perdu. »

Monsieur le Maire

« Oui, mais totalement contestable. Je finis. Je vais vous répondre. Totalement contestable, et dans une chambre qui n'est pas qualifiée pour. Donc on verra ce qui sera jugé en appel. Je suis très confiant sur ce sujet-là parce que j'ai déjà eu des cas avec IDF Habitat sur ces sujets à la 4^e chambre de la cour d'appel, et j'ai toujours gagné. Ça, c'est le premier point. Et puis par ailleurs, quand vous me dites : vous n'en parlez pas, et puis là, vous en parlez. Je vous rappelle juste que c'est vous qui venez de me poser la question. C'est vous qui avez mis le sujet sur la table, donc je vous ai répondu. Si je ne vous avais pas répondu, vous m'auriez dit : Ah vous ne me répondez pas. Je vous réponds, et là vous me dites : Ah ben vous en parlez. C'est normal, vous me posez la question. Madame CAPORAL. »

Mme CAPORAL

« Oui, une petite précision tout de même. Donc vous avez fait arrêter le chantier de démolition de la cité Langevin pour suspicion d'amiante. Il se trouve que la société qui intervenait, c'est une société qui travaille pour la Ville et qui travaille aussi pour vos chantiers, qui est une société sérieuse. On verra ce qui sera jugé. Là, il s'agit d'un référé. Un référé, ce n'est pas sur le fond. »

Monsieur le Maire

« Eh bien c'est déjà jugé pour l'instant... »

Mme CAPORAL

« Oui, mais c'est un référé, ce n'est pas sur le fond. Voilà. Et, en attendant, ce sont 100 logements qui ne peuvent pas être attribués à des demandeurs campinois. Donc c'est vraiment dommage tous ces retards, refus de permis de construire, cette suspension de démolition. Tout cela fait que 100 familles ne peuvent pas être logées dans un habitat qui correspond à leurs revenus. Ça, c'est la première chose.

La deuxième chose que je voulais dire : pour la 25-352, je ne sais pas si vous m'avez répondu, mais je ne l'ai pas noté. Est-ce que vous pourriez me redire ? Il s'agit du... »

Monsieur le Maire

« Oui, oui, je vous ai répondu parce que Monsieur SY avait d'ailleurs posé la même question. Je vous ai dit que c'était 6630 € et que cela faisait partie du domaine public que l'on réintégrait. Écoutez, ce qui est formidable avec vous, et je dois dire que c'est une tendance au moins qui vous unit, c'est la capacité à faire l'inversion de la charge de la preuve. D'ailleurs c'était dans le mémoire qui était produit par la société IDF Habitat pour expliquer que c'est moi qui mettais en danger la population de Champigny, parce que je ne permettais pas de finir le chantier qui avait été mal fait. Je dois dire que c'est quand même parce que vous avez démolit au niveau d'IDF Habitat, je dis « vous » parce qu'il y a quand même quelques affinités. Vous êtes administrateur. »

Mme CAPORAL

« Oui, mais ce n'est quand même pas moi qui démolis. »

Monsieur le Maire

« Non, ce n'est pas vous qui démolissez, je ne vous ai pas vue venir avec une pioche pour démolir, mais il n'en reste pas moins qu'IDF habitat n'a absolument respecté aucune règle. Donc après, dire que c'est de la faute du Maire, c'est quand même un peu fort de café. La Ville n'est pas propriétaire de ce bien, premier élément. Deuxième élément sur ce dossier : je rappelle que j'ai eu des échanges avec IDF Habitat dès le départ, que j'espérais constructifs, en leur disant : vous voulez reconstruire 100 logements, il n'y a pas de problème, et on dépose un permis de 120. Alors après, il ne faut pas s'étonner qu'il n'y ait pas d'accord qui puisse se faire ! Et, en plus, avec un non-respect. On avait participé à une réunion avec mon collègue Philippe DUBUS où l'on essayait au fond de passer un dossier qui ne correspondait pas. Et d'ailleurs même les architectes disaient : ça n'a aucun sens. Donc voilà, si un jour IDF Habitat veut travailler en partenariat avec la Ville, ce sera avec plaisir, mais, pour l'instant, c'est vrai que l'on n'en voit pas forcément le chemin. Monsieur TITOV. »

M. TITOV

« Merci Monsieur le Maire. C'est vrai que quand vous étiez conseiller d'opposition, vous étiez un peu le champion du recours, du recours administratif. En fait, c'est une façon d'exister. Quand on est opposant actif, on veut faire beaucoup de recours et, en fait, c'est dans beaucoup de villes. Il y a beaucoup de villes, qu'elles soient de gauche ou de droite, où il y a des opposants qui font des recours sur tout, ce qui bloque un peu tout. Des fois, ce sont même des choses constructives qui sont arrêtées, et qui sont arrêtées pendant des années parce qu'il y a des recours avec des opposants. Et le but, bien souvent, c'est de se montrer politiquement, et de voir que l'on existe, faire des réunions, d'avoir des contacts, de voir des gens, et puis après le jour où l'on se présente à une élection, eh bien on est connu. Voici mon analyse, Monsieur le Maire. »

Monsieur le Maire

« Eh bien écoutez, votre analyse, je la partage si elle correspond véritablement au descriptif de Monsieur MAILLER, qui nous fait beaucoup de recours. »

Monsieur MAILLER (*hors micro*)

« Mais vous ne respectez pas la loi. »

Monsieur le Maire

Mais moi, en l'occurrence, si vous voulez dire des choses qui sont vraies, qui sont justes, qui sont pertinentes, ce n'est pas vrai ce que vous venez de dire. Je vous mets au défi de savoir quel recours j'ai formulé contre la Ville en 12 ans d'opposition. Aucun, aucun. Pas un seul. Ça ne veut pas dire que j'étais d'accord avec la politique qui se faisait, je la contestais, je proposais autre chose, mais en tout état de cause, je n'ai jamais fait un recours. Le seul recours que j'ai formé, c'était avec 500 habitants contre l'EPT, contre la révision du PLU. C'est le seul, et donc contre le PLU, pas contre la Ville. Vous voyez. Donc on peut dire n'importe quoi, y compris dans un Conseil municipal, mais ce n'est pas la vérité. Monsieur SY. »

M. SY

« Merci. Je voudrais juste faire un complément d'information parce que, à chaque fois que vous avez le loisir à tort ou à raison vous critiquez IDF Habitat, mais je vous rappelle juste qu'au même titre que Madame CAPORAL qui est derrière moi, vous êtes également administrateur au Conseil d'administration d'IDF Habitat. »

Monsieur le Maire

« Mais bien sûr, Monsieur SY, puisque nous avons un patrimoine, nous sommes la première Ville à avoir le plus gros patrimoine au sein du bailleur. Donc c'est bien normal que la Ville soit représentée, mais il y a une grosse différence entre Madame CAPORAL et moi. Moi je représente la Ville, Madame CAPORAL a été invitée en tant que personnalité qualifiée. Alors je ne remets pas en cause ses qualités, je dis simplement que ce n'est pas le même statut. Et je constate qu'après l'échec des élections municipales, on a invité une deuxième personnalité qualifiée qui est absente ce soir, Monsieur FAUTRÉ, et puis après l'échec des élections départementales, on a invité une nouvelle personnalité qualifiée, Christian FAVIER. Mais il y a une vraie différence de statut quand on représente la Ville et quand on représente une sensibilité politique. Ce n'est pas la même chose. Madame CAPORAL. »

Mme CAPORAL

« Oui, mais, dans ce cas, la Ville étant actionnaire à 20 % d'IDF Habitat, puisque vous êtes représentant de la Ville, ce serait tout de même bien que vous siégiez au Conseil d'administration, comme Monsieur DUVAUDIER d'ailleurs. Vous êtes tous les deux invités à le faire. Vous nous manquez. *(Rires)* Donc venez, si vous avez des choses à dire, comme cela vous pourrez les dire directement plutôt que par Conseil municipal interposé, ce sera beaucoup plus sain. »

Monsieur le Maire

« Écoutez, quand j'ai quelque chose à dire à IDF Habitat, je n'hésite pas à joindre la directrice générale. Je n'ai pas besoin d'un Conseil d'administration. »

Mme CAPORAL

« Ce n'est pas la même chose que d'être à un Conseil d'administration. »

Monsieur le Maire

« Un Conseil d'administration chez IDF Habitat, ça s'appelle une chambre d'enregistrement. Je n'y ai pas vu beaucoup de débats, hormis de grandes déclarations sur le logement social, plus des positions politiques. Et moi, ce que j'aimerais qu'IDF Habitat fasse, c'est qu'il se soucie de ses locataires parce que, vous voyez, on a tout à l'heure évoqué le nom d'un bailleur, que ce soit Paris Habitat ou Valophis, on a des plaintes, c'est vrai, mais celles qu'on a pour IDF Habitat sont vingt fois supérieures. C'est tous les jours que l'on est assailli par des demandes de locataires, avec un bailleur qui ne répond pas, et qui a même la malhonnêteté de le dire. Je le dis, et ce sera au PV, la malhonnêteté de répondre quand on les appelle, en disant : Ah, il faut voir avec le Maire. Comme si c'était moi qui m'occupais de l'entretien de la tuyauterie chez IDF Habitat ! Et je ne suis pas certain qu'en venant au Conseil d'administration, ça améliorera l'entretien des sanitaires pour les locataires qui se plaignent en permanence. Je peux vous faire visiter, parce que j'ai eu l'occasion d'y aller, un certain nombre de résidences, et je ne suis pas certain qu'il y ait beaucoup d'administrateurs qui y aillent. Vous voyez, je préfère le travail d'un administrateur qui va sur le terrain et qui constate les dégâts que certains qui ne font que de la discussion pour le plaisir. Monsieur MAILLER. Je rappelle que l'on n'a pas attaqué l'ordre du jour. »

M. MAILLER

« Je sais bien, mais, à partir du moment où vous me citez, vous comprendrez que j'ai peut-être un droit de réponse. Ça fait partie des principes généraux du droit dans une République. Donc encore une fois, à l'instant, vous venez de lancer des chiffres vingt fois plus, trente fois plus, toujours des chiffres d'autorité qui ne sont basés sur rien. C'est peut-être l'Insee ou l'IFOP, je ne sais pas qui vous a donné ces chiffres. »

Monsieur le Maire

« Ce sont les plaintes que l'on reçoit. »

M. MAILLER

« Oui, oui, vingt fois plus. C'est sûr que vous les comparez, j'imagine, avec les autres, mais ceux des habitants, visiblement, vous en parlez beaucoup moins ; par contre, vous parlez de faire du contentieux pour faire du contentieux. Mais excusez-moi, Monsieur, à chaque fois que l'on a attaqué le Conseil municipal, c'est parce que vous n'aviez pas respecté la loi et que, effectivement, aujourd'hui, il y a encore des contentieux. Et on ne le fait que sur cette base-là, et pas sur les questions purement politiques, comme vous essayez de le faire croire. Quand on a attaqué la question du règlement intérieur, et je vous rappelle que vous avez perdu sur votre premier règlement intérieur qui a bien été jugé illégal par le tribunal administratif de Melun. Il ne me semble pas que ce soit totalement illégitime de déposer des recours sur le projet ANRU que vous avez porté, qui n'a pas respecté les règles qui sont fixées par la loi de 2014, et toutes les autres lois qui sont venues la compléter. Quand on vous conteste les tribunes que vous avez faites dans votre bilan de mi-mandat, où vous n'avez pas respecté à notre sens la possibilité de s'exprimer de l'opposition, et si je reviens sur l'ANRU, on a aussi attaqué d'autres délibérations qui faisaient disparaître le Conseil citoyen de toutes les instances qui, normalement, sont celles qui devraient permettre la discussion et la co-construction des projets comme l'ANRU. Donc, excusez-moi, il me semble que c'est plutôt légitime d'attaquer dès lors que vous bafouez la démocratie et que vous considérez que vous êtes le seul à savoir ce qui est bon pour la population, et sans les concerter, ou en tout cas en faisant semblant de les concerter. Quand vous nous dites que vous aviez eu 200 questionnaires, mais qu'en fait, en réalité, c'était 600 personnes parce que, derrière 200 questionnaires, il y en avait plus, je pense, que sur 9000 habitants, 200 questionnaires, ça ne s'appelle pas de la concertation. Et que, quand on vient dans les réunions et qu'il y a 200 personnes qui viennent vous dire qu'elles sont contre le projet, eh bien vous faites semblant de ne pas les entendre, un peu à l'image des habitants de Cœuilly qui sont parmi nous ce soir. Eh bien oui, excusez-moi, c'est notre rôle d'opposition d'intenter des actions en justice contre des décisions, des délibérations qui nous semblent illégales, et ne pas correspondre aux lois et aux règlements en vigueur dans notre République. »

Monsieur le Maire

« Très bien. Madame CAPORAL, on va conclure. »

Mme CAPORAL

« Oui, on va conclure bien sûr, mais en fait, vous n'êtes pas venu depuis tellement longtemps au Conseil d'administration d'IDF Habitat que vous ne pouvez pas vraiment en parler ni savoir ce qui s'y passe. Donc voilà, je vous invite à y venir. Merci. »

Monsieur le Maire

« Écoutez, je vous remercie pour l'invitation à la réunion du Parti communiste ou de la CGT (*rires*), mais voilà je suis un petit peu, quelquefois, occupé. Il est arrivé à mon collègue Michel DUVAUDIER de venir. Je me suis aussi connecté en visio et, au fond, ce que l'on a bien compris, c'est que l'on avait le droit de ne rien dire. Vous voyez, c'est pire qu'au Conseil municipal de Champigny, alors qu'on entend Monsieur MAILLER quand même, depuis le début de cette mandature, 50 heures. 50 heures qu'il nous a faites de débats à lui tout seul, et il a perdu tous ses recours. Michel DUVAUDIER. »

M. DUVAUDIER

« Oui, Madame CAPORAL, juste une petite réponse. Moi, quand je lance des invitations dans le cadre d'un autre de mes mandats et qu'IDF Habitat ne daigne pas venir à mes invitations qui n'ont, je vous assure, rien de politique, eh bien moi, à l'inverse, je ne vois pas pourquoi je me déplacerais. Et ça, vous pouvez passer le message. Entre l'ordinateur qui n'est pas branché et je ne sais quoi comme excuse, moi je peux vous en inventer tous les trois matins des excuses. Et la seule fois où je suis allé effectivement à IDF Habitat, c'était un débat politique. Je l'ai fait remarquer, et on m'a bien dit que, dans un organisme de logements sociaux, de quoi pouvait-on parler d'autre que de politique ? Eh bien, comme l'a dit Monsieur le Maire, on pourrait parler des locataires. Ce serait bien plus important. Et vous pouvez transmettre. Merci. »

Mme CAPORAL

« Mais c'est ce que l'on fait. »

M. DUVAUDIER

« C'est parfait. »

Monsieur le Maire

« Mais ce n'est pas entendu manifestement. Si vous, vous n'êtes pas entendue, comment voulez-vous que nous le soyons ? Ah, Monsieur TITOV, on va peut-être conclure. On a quand même fait déjà trois quarts d'heure juste sur les décisions. »

M. TITOV

« Je voulais juste dire que si vous êtes élu dans un Conseil, c'est quand même dommage de ne jamais venir. Je sais, Monsieur le Maire, que vous avez la capacité d'aller dans beaucoup d'endroits. Vous êtes très présent sur la Ville, un peu partout dans les associations. Vous connaissez toutes les rues de Champigny, donc si vous vouliez y aller de temps en temps, vous iriez, et je pense qu'ils vous permettraient quand même de poser vos questions, et vous auriez des réponses. Donc je trouve que c'est dommage. »

Monsieur le Maire

« Écoutez, chacun a son avis sur la question. Ça fait des années que l'on pose les questions, on n'a jamais de réponses. Donc je vous invite à vous rapprocher de vos camarades pour en parler. Bien, donc nous allons passer maintenant à l'ordre du jour, puisque nous avons un certain nombre de points à examiner ce soir, et donc la parole est à Jean-Claude FORHAN pour le premier point, pour l'approbation de la convention tripartite avec le lycée Langevin-Wallon. »

1) Approbation de la convention tripartite entre le lycée Langevin-Wallon, la région Île-de-France et la commune de Champigny sur Marne relative à la mise à disposition d'équipements sportifs au profit des établissements scolaires de compétence régionale

M. FORHAN

« Merci Monsieur le Maire, bonsoir chers collègues. Il s'agit de l'approbation de la convention tripartite entre le lycée Langevin-Wallon, la Région Île-de-France et la commune de Champigny-sur-Marne relative à la mise à disposition d'équipements sportifs au profit des établissements scolaires de compétence régionale.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 6^e, 5^e et 1^{re} commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y en a pas, on passe au vote. Est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Il n'y en a pas, donc c'est adopté à l'unanimité.

Même délibération Jean-Claude FORHAN pour Gabriel-Péri. »

À l'unanimité

2) Approbation de la convention tripartite entre le lycée Gabriel-Péri, la région Île-de-France et la commune de Champigny sur Marne relative à la mise à disposition d'équipements sportifs au profit des établissements scolaires de compétence régionale

M. FORHAN

« Approbation de la convention tripartite entre le lycée Gabriel-Péri, la région Île-de-France et la commune de Champigny-sur-Marne relative à la mise à disposition d'équipements sportifs au profit des établissements scolaires de compétence régionale.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 6^e, 5^e et 1^{re} commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. J'imagine que les votes sont les mêmes. Est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? C'est adopté à l'unanimité, et donc on poursuit avec le lycée Louise-Michel. »

À l'unanimité

3) Approbation de la convention tripartite entre le lycée Louise-Michel, la région Île-de-France et la commune de Champigny sur Marne relative à la mise à disposition d'équipements sportifs au profit des établissements scolaires de compétence régionale

M. FORHAN

« Approbation de la convention tripartite entre le lycée Louise-Michel, la région Île-de-France et la commune de Champigny-sur-Marne relative à la mise à disposition d'équipements sportifs au profit des établissements scolaires de compétence régionale. »

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 6^e, 5^e et 1^{re} commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Je pense que les votes seront les mêmes. Pas d'avis contraires ? Donc le point est adopté à l'unanimité, je vous remercie. Point numéro 4, Christine ARRON pour la signature de la convention. »

À l'unanimité

4) Signature de la convention ayant pour objet le versement d'une subvention versée au titre du dispositif « Boostez votre santé en milieu professionnel avec les MSS d'Île-de-France » pour le projet « Bien dans ma tête, bien dans mon corps, bien dans mon job ! »

Mme ARRON

« Bonsoir chers collègues. Il s'agit de la signature de la convention ayant pour objet le versement d'une subvention de 6000 € au titre du dispositif « Boostez votre santé en milieu professionnel avec les MSS d'Île-de-France » pour le projet « Bien dans ma tête, bien dans mon corps, bien dans mon job ! »

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 6^e et de la 1^{re} commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y en a pas, on passe au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Il n'y en a pas, c'est adopté à l'unanimité. Point numéro 5, la signature de la convention avec Les Amis du musée de la Résistance, Philippe BOULAY. »

À l'unanimité

5) Signature de la convention avec Les Amis du musée de la Résistance nationale

M. BOULAY

« Merci Monsieur le Maire. Signature de la convention avec Les Amis du musée de la Résistance nationale. Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Champigny-sur-Marne et l'association des Amis du musée de la Résistance nationale pour une durée d'un an, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents des 6^e et 1^{re} commissions. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Oui, merci Monsieur le Maire. Lorsqu'il s'agit de conventions, peu importe la structure, je vous pose toujours cette même question : pourquoi seulement une durée d'un an puisque c'est censé être une convention d'objectifs et de moyens ? Donc des objectifs et des moyens sur un an, cela me paraît un peu court. Et pourquoi d'ailleurs elle n'est pas renouvelable notamment ? Et je crois que le montant de la subvention est 10 000 €. Quelle est la différence par rapport aux années précédentes ? »

Monsieur le Maire

« Alors il y a deux éléments dans votre question : le premier, c'est que les années précédentes, il n'y avait pas de subvention. On avait eu le versement d'une subvention au Réseau des amis du musée de la Résistance. Et donc pourquoi un an ? Parce que, tout simplement, si vous avez suivi un petit peu l'évolution de ce dossier, nous sommes appelés dans les prochaines semaines ou dans les prochains mois, c'est-à-dire à la rentrée, nous l'espérons en tout cas, à être dans un nouveau dispositif qui s'appelle le groupement d'intérêt public. Et donc nous n'aurons plus à subventionner les associations, quelles qu'elles soient. Tout le monde financera, participera au financement du GIP. Madame CAPORAL. »

Mme CAPORAL

« Oui, nous allons nous abstenir sur cette délibération puisqu'il s'agit d'une mise sous tutelle de l'association, d'une manière qui ne leur laisse absolument aucune latitude. Peut-être que le nouveau dispositif sera plus favorable, mais, en l'occurrence, cette convention me paraît contestable. »

Monsieur le Maire

« Écoutez, j'entends ce que vous voulez me dire, mais le président de l'association était tout à fait ravi que, conformément à nos engagements, la Ville de Champigny participe au financement de l'association avant d'être dans la structure du GIP. Quand vous dites « mise sous tutelle », je vous rappelle que ce sont les deux associations qui ont, à la suite d'un différend, fait naître une crise qui a failli faire disparaître ce musée et que, en l'occurrence, si aujourd'hui il y a une lueur d'espoir pour un musée, qui est réelle, c'est parce que l'État a pris ses responsabilités en menant, à ses frais, une mission, avec la direction des Affaires

culturelles et les Archives nationales, pour identifier quelle était la nature des problèmes sur le musée de la Résistance nationale, avec un certain nombre de préconisations qui, donc, ont été formulées par les deux inspecteurs, que l'ensemble des conclusions ont été partagées par tous les acteurs, c'est-à-dire l'État, les collectivités locales, c'est-à-dire à la fois le Département du Val-de-Marne, mais aussi le Département de la Seine-Saint-Denis, et la Ville de Champigny, mais aussi les deux associations. Tout le monde a approuvé le constat et les pistes qui ont été ouvertes, et la piste qui a été ouverte dans le cadre du GIP, ce n'est pas quelque chose qui a été imposé, c'est quelque chose qui a été discuté, et qui est faite de façon volontaire par l'ensemble des parties prenantes, y compris l'association des Amis de la Résistance. Et je remercie d'ailleurs les deux associations qui ont accepté de céder au fonds la partie concernant les collections, parce qu'il y avait un sujet sur les collections, et ce qui fait la richesse d'un musée, c'est bien évidemment le fonds, les collections, et donc tout cela va revenir au GIP. Vous savez, le musée de la Résistance, c'est une histoire assez particulière. Les 27 musées de la Résistance en France sont souvent des petits musées qui se sont montés, et c'était le cas d'ailleurs à Champigny, il y a encore quelques années, qui se sont montés par des anciens résistants ou des filles et des fils de résistants ou déportés, et qui l'ont fait avec tout leur engagement, mais pas forcément toujours avec le professionnalisme que réclame un musée quand on rentre dans le dispositif musée de France. C'est le choix qui avait été fait par l'association des Amis du musée de la Résistance, comme par l'association du Réseau, mais quand on rentre dans un dispositif et que l'on perçoit l'argent de l'État... Je réponds à votre question Madame CAPORAL. »

Mme CAPORAL

« Oui. »

Monsieur le Maire

« Quand on perçoit l'argent de l'État, eh bien il faut en accepter les règles. Et donc c'est ce qui a été fait, et ce qui a été complètement partagé. Et donc ne dites pas qu'il y a une mise sous tutelle, il y a une mise en commun à travers le groupement d'intérêt public pour faire en sorte que ce musée puisse poursuivre son action dans un cadre qui est contrôlé, en l'occurrence, par l'État. Et moi, je me réjouis d'ailleurs qu'au sein du Conseil scientifique et à la vice-présidence de ce GIP, nous ayons la présence des Archives nationales. C'est extrêmement précieux, compte tenu du fonds que l'on a et de la nécessité de préserver cette richesse, qui a été très mal conservée pour les dernières années. Et les archives de cette période sont toujours des archives fragiles. Ce dossier, je le suis maintenant de près depuis cette crise. On s'y est beaucoup investis. Je remercie vraiment l'État qui a fait un gros travail, le Département de la Seine-Saint-Denis, comme le président du Département. On s'est beaucoup investis pour trouver les moyens. Vraiment, avec tout le monde, on a réussi, je pense, à trouver une équation, et quand je dis on a réussi, c'est très collectif. C'est une proposition de l'État qui faisait sens. Donc c'est vraiment ce que l'on a essayé de faire. Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Oui, merci Monsieur le Maire. C'est juste pour comprendre. Donc déjà cette convention, elle est pour 2025. Il n'y a pas d'année qui est mentionnée dessus. Donc cela voudrait dire qu'avec le GIP, l'association qui, visiblement, était chargée de la conservation et de la restauration des collections n'aura plus cette mission à faire. C'est bien le GIP qui aura cette mission, et après donc du coup, comment cette association qui participait, elle participe toujours au Conseil

d'administration du GIP, mais elle n'aura plus d'autres missions que d'être un des membres qui anime le GIP, c'est bien ça ? »

Monsieur le Maire

« C'est bien ça. Et, contrairement à ce que vous venez de dire, vous dites : ce n'est pas clair si c'est pour l'année 2025. C'est écrit : la présente convention prend effet au 1^{er} janvier 2025 pour une durée d'un an. C'est bien pour l'année 2025. On verra ce qui se fera pour l'année 2026. On espère tous que le dossier soit en bon ordre pour la rentrée. On aimerait - c'est une proposition du préfet qui me semble tout à fait intéressante à laquelle tout le monde a souscrit, je regrette qu'elle n'ait pas été respectée dans les engagements qui avaient été pris au sein du comité de pilotage - mais avec un anniversaire du musée qui aurait lieu à la rentrée pour justement faire une nouvelle étape du GIP, parce que, vous savez, ces musées de la Résistance, je l'évoquais tout à l'heure : les résistants, les déportés qui ont fondé ces premiers musées, d'une façon générale, sur les 27 en France, bien souvent, ont quitté cette terre. Donc il n'y a plus forcément beaucoup de gens dans un certain nombre de musées, en tout cas pour s'en occuper. Et on voit bien que l'on a besoin d'un processus plus professionnel, encadré. On avait beaucoup de bénévoles, c'est très bien que l'on ait des bénévoles. Je pense que l'on en a encore besoin, mais on a besoin d'un cadre très précis qui est défini par Musée de France, et qui est défini par les Archives nationales. C'est vraiment ça, l'objectif. »

M. MAILLER (*hors micro*)

« Donc pour 2026, on pourrait éventuellement retrouver... »

Monsieur le Maire

« Non, pour 2026, peut-être même pour 2025, nous aurons un financement - on verra à quelle hauteur - en faveur du GIP. On est appelé à financer le GIP. Ce sera la seule structure de gestion de l'établissement qui paiera les salaires des collaborateurs, qui gèrera l'ensemble des charges, comme cela existe dans beaucoup de musées. Vous avez ça dans beaucoup de structures, vous pourrez regarder Le Louvre, enfin il y a beaucoup de structures qui ont un statut bien spécifique pour cela. Une dernière question, Madame CAPORAL. »

Mme CAPORAL

« Euh oui, c'est une précision en fait. L'association des Amis du musée faisait intervenir des professionnels, aussi bien pour l'animation que pour d'autres choses, et le fonds est extrêmement précieux et important. Le musée de Champigny, ce n'est pas un petit musée de province, c'est un grand musée. Il y a beaucoup, beaucoup de choses. Les historiens sont tous d'accord. C'était une précision. »

Monsieur le Maire

« Mais c'est une précision que je vous ai déjà dite, mais ça ne change rien à ce que je viens de dire. Bien évidemment qu'il y a des professionnels, puisque l'on a des gens qui sont rémunérés, y compris des chartistes qui sont à l'intérieur de la structure, et on a besoin de continuer à avoir une structure qui sera composée de professionnels. On aura aussi beaucoup besoin de bénévoles pour pouvoir faire tourner la structure, mais on a surtout besoin d'un cadre plus professionnel, plus carré. Vous savez, les Archives nationales, il y a une structure, il y a une façon de conserver, et cette méthode-là, elle n'était pas mise en œuvre. Ce n'est pas

moi qui le dis, ce n'est pas un jugement de ma part, c'est tout simplement le rapport qui a été formulé par les deux inspecteurs des Archives nationales et des Musées de France. Donc on avait vraiment un sujet de ce point de vue là, avec un risque majeur. C'est bien de dire qu'il y a beaucoup d'œuvres et qu'il y a un fonds extrêmement important, et je partage complètement cela, mais si on ne préserve pas ce fonds, on va perdre beaucoup d'œuvres dans les prochaines années. Donc il y a un travail à faire avec un cadre qui est plus rigoureux que ce que l'on a pu avoir. C'est simplement ça que je précise. Alors ça ne remet absolument pas en cause le travail qui a été fait auparavant, mais je crois que l'on s'est donné une ambition très forte sur ce musée sans pour autant avoir conscience des moyens nécessaires. Aujourd'hui, c'est ce qui explique d'ailleurs la difficulté à gérer ce musée. Bien, s'il n'y a pas d'autres questions, je vais proposer de passer au vote. Est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Alors vous ne vous serez pas prononcée favorablement pour verser quand même de l'argent à ce musée. »

Mme CAPORAL (hors micro)

« 10 000 €... »

Monsieur le Maire

« Ben si, quand même... Point numéro 6, Patrice LATRONCHE. »

À l'unanimité des suffrages exprimés,

38 votes pour,

M. Laurent JEANNE, Mme Aurore THIROUX, M. Michel DUVAUDIER, Mme Sophie AMAR, M. Patrice LATRONCHE, Mme Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, M. Alain CHATAUD, Mme Christine ARRON, M. Philippe DUBUS, Mme Sabrina ABCHICHE, M. Grégory GOUPIL, Mme Tatiana SAUSSEREAU, M. Saphir AKKOUCHE, Mme Geneviève CARPE, M. Wilfrid BASTIN, Mme Delphine BERTRAND, M. Léon NGANDE, Mme Jacqueline BENAHMED, M. Yohann PICOT, M. Yann VIGUIÉ, M. Bernard GAUDIÈRE, M. Philippe LHOSTE, M. Henrique RIBEIRO, Mme Raymonde DUVERGER, M. Philippe BOULAY, Mme Marie PARLOUAR, Mme Mylène BENOLIEL, Mme Evelyne SAILLAND, Mme Muriel DEGAGER-PHALANCHERE, Mme Didière DONATIEN, M. David SLIMOVICI, Mme Cristina DE OLIVEIRA, M. Franck BARON, M. Tony PESSOA, Mme Céline THÉOPHILE, Mme Emmanuelle NGANDE, Mme Isabel CIPRIANO, M. Jean-Claude FORHAN

9 abstentions,

Mme Chrysis CAPORAL, M. Christian FAUTRÉ, M. Yvon LURIER, Mme Caroline ADOMO, M. Jean-Jacques MAILLER, M. Mamadou SY, Mme Hala MASMOUDI-LAJNEF, M. François TITOV, Mme Fily KEITA-GASSAMA

6) Billetterie spectacle vivant : ajout d'un tarif « exceptionnel »

M. LATRONCHE

« Oui, bonjour Monsieur le Maire, bonsoir à toutes et à tous. Le point numéro 6 concerne la billetterie spectacle vivant : ajout d'un tarif « exceptionnel » ou hors catégorie. Donc le spectacle proposé au public dans le cadre des saisons culturelles demande une adaptation des différents tarifs et, pour la saison 2025-2026, il est proposé d'ajouter un tarif hors catégorie de 35 € qui sera utilisé pour certains spectacles en tête d'affiche. Donc il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'ajout de ce tarif unique qui donne lieu à l'inscription d'un article supplémentaire à la délibération initiale.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 6^e commission

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 1^{re} commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Oui, merci Monsieur le Maire. C'est bien, au moins, cette fois-ci, ce n'est pas comme les notes que vous nous aviez données où c'était une page blanche. Là, on a deux paragraphes sur un sujet. Vous l'avez parfaitement lu, Monsieur LATRONCHE. Donc on nous dit : le spectacle proposé au public dans le cadre des saisons culturelles - je le relis parce qu'il n'y a pas grand-chose d'écrit, au moins ça permet de meubler un peu – donne lieu à l'adaptation des différents tarifs. Donc quelles sont les adaptations, puisque l'on n'a pas l'antériorité dans la délibération, donc on ne peut pas savoir quelles sont les adaptations. Donc qu'est-ce que vous avez adapté ? Quel tarif vous avez fait ? Et on nous dit : un tarif « exceptionnel » sera exigé pour certains spectacles en tête d'affiche. Donc est-ce que vous pourriez nous préciser exactement de quoi il s'agit, parce que je vous rappelle que, logiquement, les notes doivent permettre aux conseillers municipaux qui délibèrent, qu'ils soient de la majorité ou de l'opposition, d'avoir les informations suffisantes. Et là, honnêtement, je pense que ce n'est pas suffisant. Ça ne permet pas de savoir si l'on doit voter pour ou si l'on doit voter contre. »

Monsieur le Maire

« À part ça, vous avez des mots toujours très agréables. Je vais laisser Patrice LATRONCHE répondre. »

(M. MAILLER tente d'intervenir.)

Monsieur le Maire

« Vous n'avez pas la parole. Là, c'est Patrice LATRONCHE qui vous répond. »

M. LATRONCHE

« Monsieur MAILLER, pour vous répondre, dans les tarifs, ce qui a été modifié, c'est l'ajout uniquement du tarif de 35 € puisqu'il y avait déjà eu une délibération initiale avec tous les anciens tarifs. Donc on ne modifie pas tous les anciens tarifs, on ajoute ce tarif de 35 €. Si vous n'avez pas le nom, pour cette saison par exemple, de l'artiste en question, c'est parce que la programmation n'a pas encore été diffusée. Il y aura un spectacle avec un artiste pour le spectacle sur lequel le tarif s'appliquera. »

M. MAILLER

« Je voudrais juste savoir ce que vous mettez derrière spectacle tête d'affiche. »

M. LATRONCHE

« Si vous voulez, spectacle tête d'affiche comme Anne ROUMANOFF, François MOREL. Et donc pour la saison qui arrivera à partir de septembre-octobre 2025, vous aurez effectivement un artiste qui rentrera dans le cadre de ce tarif hors catégorie. »

Monsieur le Maire

« Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Vous voyez, il n'y a pas besoin de faire une grande délibération pour juste ajouter un tarif parmi l'ensemble de l'année. Bien. C'était écrit. Le nom de la délibération, je le précise, c'est « ajout d'un tarif exceptionnel ». C'est le seul élément qui est modifié, donc c'est tout à fait clair. Donc on passe au vote : est-ce qu'il y a des avis

contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Donc c'est adopté à l'unanimité, je vous remercie. Point numéro 7, donc l'adoption du règlement intérieur de la Maison des arts plastiques, Patrice. »

À l'unanimité

7) Adoption du règlement intérieur de la Maison des arts plastiques (MAP)

M. LATRONCHE

« Oui, donc ce point numéro 7, adoption du règlement intérieur de la Maison des arts plastiques. Le règlement intérieur présenté encadre les activités et le fonctionnement de l'établissement. Donc il est demandé au Conseil municipal de valider ce règlement intérieur.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 6^e commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Madame CAPORAL. »

Mme CAPORAL

« Oui, comme pour le conservatoire, j'aimerais savoir si les professeurs ont été associés à la construction de ce règlement intérieur. »

M. LATRONCHE

« C'est la même réponse que pour le conservatoire, Madame CAPORAL. »

Mme CAPORAL

« Et vous pouvez la répéter pour tout le monde ? »

(Éclats de rires)

Mme CAPORAL

« Il y a des gens qui n'étaient pas là. »

M. LATRONCHE

« Vous vous en rappelez, donc vous pouvez donner la réponse, Madame CAPORAL. »

Mme CAPORAL

« Je ne vais pas vous prendre la priorité. »

M. LATRONCHE

« Oh, c'est très poli de votre part, merci Madame CAPORAL. Donc, effectivement, les professeurs ont été conviés à la rédaction de ce règlement intérieur. »

Monsieur le Maire

« Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Il n'y en a pas. On passe au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Donc ce point est adopté. Point numéro 8, Tony PESSOA. »

À l'unanimité

8) Acquisition de la parcelle section F n° 68 sise 15, rue Nationale

M. PESSOA-GRIJO

« Bonsoir. Alors, l'objet de la délibération est l'acquisition de la parcelle section F n° 68 sise 15, rue Nationale. L'Établissement Public Foncier Île-de-France s'est porté acquéreur du pavillon situé 15, rue Nationale et correspondant à la parcelle cadastrée section F n° 68.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 2^e et 1^{re} commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? On passe au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Le point est donc adopté. Point numéro 9, Tony. »

À l'unanimité

9) Acquisition d'une partie des parcelles cadastrées section CG n°s 71, 72, 73, 74 et 75 sises rue des Hauts-Perreux

M. PESSOA-GRIJO

« L'objet de cette délibération : l'acquisition d'une partie des parcelles cadastrées section CG n°s 71, 72, 73, 74 et 75 sises rue des Hauts-Perreux. La SCCV Champigny-sur-Marne Les Canotiers réalise actuellement un projet immobilier sur la rue des Hauts-Perreux sur une parcelle cadastrée CG n°s 71, 72, 73, 74 et 75. Afin de permettre l'élargissement de la voie, la restitution de deux mètres linéaires rue des Hauts-Perreux est nécessaire sur les parcelles cadastrées n°s 71, 72, 73, 74 et 75 pour une superficie d'environ 110 m².

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 2^e, 1^{re} et 3^e commission. »

Monsieur le Maire

Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y en a pas, on passe au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Donc le point est adopté. Point numéro 10, Michel DUVAUDIER. »

À l'unanimité

10) Acquisition des lots n°s 1 et 2, formant un local commercial, dépendant de la copropriété cadastrée section AB n° 48 sise 2, rue Julian Grimau

M. DUVAUDIER

« Bonsoir. Donc là, il s'agit d'acquérir les lots 1 et 2, formant un local commercial dépendant de la copropriété cadastrée section AB n° 48 sise 2, rue Julian-Grimau pour un accord entre le propriétaire et la mairie de 110 000 €. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Oui, comme à chaque fois qu'il y a des acquisitions ou des cessions, vous omettez de mettre l'avis des Domaines. Donc on aimerait connaître le montant de l'avis des Domaines. Quel est le projet derrière l'acquisition de ce local dans un premier temps ? »

Monsieur le Maire

« Écoutez, sur ce sujet, on est dans l'avis des Domaines puisque l'on est dans la marge de négociation que nous permet l'avis des Domaines, puisque l'on est à une estimation à 100 000 €. Le projet, c'est de maîtriser le foncier. Il ne vous aura pas échappé que, déjà, ce commerce posait de grosses difficultés sur le quartier. C'était un lieu bien connu des forces de police pour diverses interpellations. Il y avait vraiment donc un besoin de reprendre la main. Le propriétaire, d'ailleurs, s'est retrouvé avec des impayés extrêmement lourds. Et donc le projet est de requalifier l'avenue, et donc on a un sujet d'ailleurs d'aménagement puisque, vous le savez sans aucun doute, sur la RD 4, il est prévu que passe à ce niveau-là, pour aller jusqu'à la gare, ce que l'on appelle le Vélo Île-de-France, et donc d'avoir des pistes cyclables, et donc on retravaille l'ensemble du secteur. C'est d'ailleurs un projet qui était aussi expliqué par l'ancienne majorité municipale, peut-être pas avec les mêmes finalités, mais, en tout cas, d'intégrer ces éléments-là pour requalifier cette avenue, pour faciliter l'accès à la gare, et en même temps faire en sorte que l'on ait une maîtrise du commerce sur le périmètre qui est défini dans le cadre du CRAC. Je dis bien le CRAC, contrat de revitalisation commerciale, pas ce qui se vendait. Monsieur TITOV. »

M. TITOV

« Si je peux me permettre, Monsieur le Maire, vous parlez des accès autour de la gare. J'ai vu un projet rue du Cimetière concernant une double voie, avec des bus et aussi des circulations douces, mais les trottoirs sont étroits et la rue est assez étroite. Donc pourriez-vous préciser un peu le projet ? Comment cela se situerait parce que le visuel que vous mettez dans la rue, le projet, le visuel, quand on le regarde, ça ne correspond pas du tout à la rue et à la largeur de la rue. Les lieux, on ne peut pas trop les élargir. Les trottoirs sont déjà assez étroits, donc deux voies de bus plus... Alors c'est très bien, moi, je suis pour les voies de bus et les circulations douces, mais quand on voit le visuel et quand on voit la rue, on ne comprend pas trop. Merci de donner des pistes. »

Monsieur le Maire

« Alors brièvement, parce que ce n'est pas l'objet de la délibération, brièvement pour vous éclairer. Je vous renverrai au débat que l'on a déjà eu sur ce sujet, sur la rue du Cimetière puisque l'on avait passé une décision d'acquisition des 3 pavillons qui sont en haut de la rue du Cimetière, justement pour élargir la voie. On a déjà eu cette discussion-là. Vous l'avez peut-être oubliée, mais on a déjà eu ce débat-là, et c'est ce qui va nous permettre justement d'élargir la rue du Cimetière, de faire en sorte que deux bus puissent se croiser, et de disposer de trottoirs corrects pour le flux piétons, et de pistes cyclables. C'est bien le projet, donc ce que vous voyez en visuel, c'est bien ce qu'il y aura une fois que les 3 pavillons que l'on a acquis et qui sont passés en délibération seront démolis. On avait même eu un de vos collègues qui nous avait dit que l'on ne respectait pas nos engagements, parce que l'on démolit ces 3

pavillons. C'est simplement pour une question d'aménagement. J'ai rappelé à votre collègue qu'il y avait déjà des sujets qui existaient pour faire autre chose, et cela a fait l'objet déjà d'un beau débat. Je vous renvoie aux délibérations que l'on a déjà eues sur ce sujet. S'il n'y a pas d'autres interventions, si Monsieur DUVAUDIER. »

M. DUVAUDIER

« J'ai oublié l'avis des commissions.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 2^e et de la 1^{re} commission. »

Monsieur le Maire

« Merci, Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Donc nous avons au départ prévu de voter contre, puisque cette acquisition s'inscrit dans le cadre du projet de centre-ville que nous ne partageons absolument pas, mais les explications que vous nous avez données nous conduisent à nous abstenir. Non pas parce que nous ne sommes pas d'accord avec le fait d'acquérir, mais parce que vous acquérez dans le cadre d'un projet que nous ne portons pas et que nous ne reconnaissons pas. »

Monsieur le Maire

« C'est votre liberté, il n'y a pas de souci. Bien. Donc on passe au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des votes pour ? Parfait. Point numéro 11, Philippe DUBUS. »

À l'unanimité des suffrages exprimés,

38 votes pour,

M. Laurent JEANNE, Mme Aurore THIROUX, M. Michel DUVAUDIER, Mme Sophie AMAR, M. Patrice LATRONCHE, Mme Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, M. Alain CHATAUD, Mme Christine ARRON, M. Philippe DUBUS, Mme Sabrina ABCHICHE, M. Grégory GOUPIL, Mme Tatiana SAUSSEREAU, M. Saphir AKKOUCHE, Mme Geneviève CARPE, M. Wilfrid BASTIN, Mme Delphine BERTRAND, M. Léon NGANDE, Mme Jacqueline BENAHMED, M. Yohann PICOT, M. Yann VIGUIÉ, M. Bernard GAUDIÈRE, M. Philippe LHOSTE, M. Henrique RIBEIRO, Mme Raymonde DUVERGER, M. Philippe BOULAY, Mme Marie PARLOUAR, Mme Mylène BENOLIEL, Mme Evelyne SAILLAND, Mme Muriel DEGAGER-PHALANCHERE, Mme Didière DONATIEN, M. David SLIMOVICI, Mme Cristina DE OLIVEIRA, M. Franck BARON, M. Tony PESSOA, Mme Céline THÉOPHILE, Mme Emmanuelle NGANDE, Mme Isabel CIPRIANO, M. Jean-Claude FORHAN

9 abstentions,

Mme Chrysis CAPORAL, M. Christian FAUTRÉ, M. Yvon LURIER, Mme Caroline ADOMO, M. Jean-Jacques MAILLER, M. Mamadou SY, Mme Hala MASMOUDI-LAJNEF, M. François TITOV, Mme Fily KEITA-GASSAMA

11) Désaffectation et déclassement des parcelles cadastrées section DO n^{os} 67, 158 et 195, sises avenue Boileau

M. DUBUS

« Oui, merci Monsieur le Maire, bonsoir à tous. Il s'agit de la désaffectation et du déclassement des parcelles cadastrées section DO n^{os} 67, 158 et 195 sises avenue Boileau dans le cadre de la gestion d'un programme d'activité économique dans le quartier prioritaire de la politique de la Ville. Donc on demande la désaffectation de ces parcelles.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 2^e, 1^{re} et 3^e commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Madame CAPORAL. »

Mme CAPORAL

« Moi, j'aurais une question. Il me semble que nous avons déjà voté une délibération pour ce terrain, qui était effectivement un terrain laissé en friches, puisque c'était le terrain qui devait accueillir la médiathèque du haut, qui serait d'ailleurs déjà construite si l'on avait poursuivi le projet. On ne sait pas très bien pour quel projet vous avez décidé de céder cette parcelle, et on aimerait en savoir plus. Effectivement, vous dites pour la mission locale, etc. Il s'agit tout de même d'un promoteur immobilier. Donc voilà : quelle partie sera mission locale, quelle partie sera pour l'emploi, et quelle partie sera dédiée au financement et aux bénéfices de ce promoteur ? Merci. »

Monsieur le Maire

« Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Oui, dans la poursuite de la question de ma collègue, alors déjà je pense que ce n'est pas la commune de Champigny-sur-Marne, c'est la majorité actuelle qui souhaite céder ce terrain, ce n'est pas la commune, même si vous êtes aux affaires aujourd'hui. En tout cas, la précédente municipalité n'avait pas, comme l'a dit ma collègue, l'objectif de le faire. Alors du coup, cela va me permettre de nous faire gagner du temps sur la seconde, moi je lis quand même un certain nombre d'incohérences puisque l'on parle, dans un premier temps, de structures, de locaux mieux adaptés répondant aux exigences actuelles du service public notamment pour, si l'on va un peu plus loin, pour des structures d'insertion, d'aide au retour au travail et autres... Et on nous parle d'un programme d'activités économiques. Donc il faudrait peut-être que l'on sache de quoi il s'agit. Et comme l'a dit ma collègue, on a la cession qui arrive juste derrière, le groupe DEMATHIEU-BARD, c'est quand même au départ un groupe immobilier qui, certes, peut intégrer dans ses programmes de logements des équipements publics, mais, en tout cas, à mon avis, il a un projet. On voudrait connaître exactement la nature de ce projet, ce qu'il mettra derrière puisque, même si l'on installe des services publics, si le reste c'est du logement à 6000 € comme dans le centre-ville, ce ne seront pas des logements pour les Campinois quand on sait que l'on a vu qu'il y avait des bailleurs sociaux, quels qu'ils soient, qui aujourd'hui ne tiennent plus leur rôle, je crois que l'on peut même dire les trois, tous ceux qui sont aujourd'hui là-dessus, et donc du coup, effectivement, avec des contraintes particulières pour certains plus que pour d'autres, puisque l'on a bien compris que Paris Habitat était votre bras armé au Bois l'Abbé. Mais il n'empêche que voilà, si c'est pour construire du logement comme ce qui est en train de se vendre en bas, on a pris la peine d'aller regarder 300 000 € pour 45 m² donnant sur le petit jardin derrière. Effectivement, ce ne sont probablement pas les Campinois qui vont pouvoir acheter. Donc on voudrait en savoir plus sur ce programme et sur les garanties que vous avez que le groupe DEMATHIEU, qui est quand même loin d'être un groupe philanthrope, tiendra bien ses promesses, parce que dans le document suivant, on n'a aucun élément sur les obligations qui seraient les siennes dans le cadre de l'acquisition de cette parcelle. »

Monsieur le Maire

« Monsieur SY. »

M. SY

« Juste dans la continuité de mes collègues, nous voterons bien entendu contre cette délibération, parce que c'est une délibération qui s'inscrit dans le cadre de l'ANRU, et comme depuis le début, nous sommes totalement cohérents avec cette décision, donc nous voterons contre cette délibération. Dans ce projet, il n'y a jamais eu d'information, comme vous le faites souvent, on le disait encore il n'y a pas très longtemps : la seule réunion qui a été faite, ce n'était pas une réunion de concertation, mais plutôt une réunion d'information qui a eu lieu en septembre 2023. Plus de 250 personnes étaient présentes à la Maison pour tous du Bois l'Abbé, et qui vous ont fait part de leur mécontentement. Et donc, au vu de tous ces éléments, nous voterons contre cette délibération, et toutes les autres concernant la question de l'ANRU. »

Monsieur le Maire

« Vous êtes cohérent, effectivement, même quand on fait du service public. Monsieur TITOV. »

M. TITOV

« Oui, une petite remarque pour soutenir mes deux collègues qui viennent de parler : c'est vrai que 300 000 € pour 45 m², là on est sur les prix de Saint-Maur, de Joinville, donc on se dit autant acheter à Saint-Maur ou à Joinville, pourquoi pas ? Mais 300 000 € pour 45 m², je pense qu'il y a beaucoup de gens qui préféreront acheter une grande maison en Seine-et-Marne au lieu d'acheter un petit 45 m² à 300 000 €. Ce prix est quand même assez délirant. Merci. »

Monsieur le Maire

« Écoutez, je ne sais pas d'où sort ce prix, mais, en tout état de cause, je pense que si ce prix existe, je ne vois pas qui l'achètera, et certainement pas au Bois l'Abbé, parce qu'au Bois l'Abbé, on voit qu'on est plutôt entre 1800 et 1900 €, et qui ont bien du mal à trouver preneur, puisqu'en l'occurrence, les seuls endroits où l'on peut acheter au Bois l'Abbé, c'est la copropriété dégradée pour laquelle nous avons engagé un plan de sauvegarde qui a été salué par tous. Quand je dis par tous, tous ceux qui étaient présents. Il n'y a que vous, Monsieur MAILLER, qui avez voulu y voir quelque chose de négatif en disant : si ça ne marche pas... Mais moi je constate que même notre ancien collègue, Claude GUERRIER, a dit que c'était une excellente chose. On se préoccupe de cette copropriété dégradée. En tout état de cause, bien évidemment, nous n'aurons pas un projet immobilier sur cette opération. Vous dites : c'est un promoteur. Vous savez, les promoteurs, certains ne font que de la promotion immobilière, d'autres font aussi de la construction. Et, en l'occurrence, DEMATHIEU-BARD, qui est d'ailleurs intervenu sur le quartier, et pas maintenant, a fait une opération de promotion immobilière juste à côté, avec des logements, dans le cadre de l'ANRU 1. Ce n'est pas moi qui l'avais décidée. Mais ils ont aussi une activité de construction, de construction de bâtiments, et notamment de bâtiments économiques. Donc votre question, comme la question de Madame CAPORAL, elle est tout à fait logique, mais c'est aussi dans la délibération. On vous dit que l'on va faire un pôle économique. Un pôle économique, il n'y a pas de logements. Ce n'est qu'un bâtiment d'activité économique pour accueillir la mission locale. On a eu aussi une bonne surprise, c'est que l'on a France Travail qui nous a signalé qu'ils étaient très intéressés pour l'intégrer, ce qui nous a fait revoir le projet parce qu'au départ, on n'était pas partis avec l'idée d'intégrer France Travail. Mais France Travail nous a fait part de son intérêt lorsque, notamment, ils sont venus pour signer le 500 000^e contrat jeune au quartier du Bois l'Abbé avec le ministre du Travail de l'époque. Et donc le directeur général de France Travail

nous a dit : nous, ça nous intéresse parce que l'on est dans des locaux qui ne sont plus adaptés pour recevoir le public, et on aimerait avoir une complémentarité avec la mission locale. Donc voilà, c'est un travail pour accueillir les services publics de l'emploi. Mais pourquoi on l'appelle pôle économique aussi ? Parce qu'il y a des entreprises qui sont déjà dans le bâtiment, le petit bâtiment bleu de la rue Rhin-et-Danube, qui souhaitent intégrer ce dispositif, plus d'autres un espace de coworking, un espace de restauration, et faire en sorte que l'on ait de l'activité économique. Je pense que de l'activité économique dans un quartier où l'on a près de 30 % de taux de chômage, ce n'est pas forcément une mauvaise chose. Après, chacun est libre de penser ce qu'il veut, mais, en tout cas, nous on pense qu'il y a vraiment une utilité à accompagner l'emploi dans ce secteur. Et c'est justement le rôle d'une mission locale de l'accompagner, en particulier dans les quartiers en politique de la Ville. Donc voilà la nature du projet, il n'y a rien d'autre de plus. Quant à la médiathèque, oui, elle est prévue ailleurs pour faire une vraie complémentarité, là où il y a le bâtiment bleu d'ailleurs, pour faire une vraie complémentarité avec le centre sportif et puis l'école qui va être reconstruite. Donc tout ça va dans le bon sens. Après chacun a la grille de lecture qu'il souhaite sur ce projet. En tout cas, nous, on estime qu'il y a vraiment nécessité d'accompagner l'emploi dans un quartier comme celui-ci. Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Une nouvelle fois, je suis obligé de corriger les propos que vous me prêtez. Je pense que l'on a fait partie aussi de ceux qui se félicitaient que la fameuse résidence dégradée que vous avez évoquée puisse trouver une solution, mais simplement, c'était aussi d'alerter en disant que si l'on met la barre forcément trop haute à un certain moment, eh bien les conséquences peuvent être dramatiques. Ça ne remet en aucun cas en cause le fait de la nécessité de procéder, par ce type de dispositif, pour permettre à une copropriété dégradée d'évoluer. Parfois, vouloir voir trop loin et être trop près du soleil, on se brûle. C'est juste ce que j'ai dit Monsieur le Maire. Si vous pouviez à chaque fois reprendre la réalité de mes propos, de dire que j'ai simplement alerté, je pense que ce serait plus honnête de votre part. »

Monsieur le Maire

« Alors l'honnêteté me conduit à vous dire que ce que vous avez dit au cours de cette séance, et j'ai suffisamment de témoins pour le confirmer, c'est que, alors qu'on lance ce plan de sauvegarde, que l'on n'était pas tenu de le faire, que c'est du privé, que ce n'est pas du public, que l'on a une démarche volontaire avec le Territoire (le directeur général du Territoire était présent) et que l'État accompagne aussi ce dispositif, c'est une bonne chose quoi qu'il advienne dans cinq ans. Vous, vous voulez toujours voir ce qui ne va pas, jamais ce qui va bien. Si l'on ne fait rien sur cette copropriété dégradée, c'est une catastrophe. Ce n'est pas dans cinq ans, c'est dans deux ans. Là, déjà, la situation est très compliquée. Vous avez assisté à la réunion. Il y avait un cabinet qui a l'habitude de travailler sur les copropriétés dégradées, qu'est-ce qu'ils ont dit ? Je les cite, et vous l'avez entendu comme moi, que la situation était compliquée, mais qu'elle était encore possible à relever, mais que si l'on attendait trop, cela allait être la dégradation la plus totale. Moi j'ai eu l'occasion de visiter, dans le cadre de ma délégation à la Région, les copropriétés dégradées de Clichy, avec mon collègue, Olivier Klein, Maire de Clichy. Je dois vous dire que les situations sont autrement plus compliquées que celle que l'on a à Champigny. Et ils arrivent petit à petit à remonter la pente qui est beaucoup plus raide, c'est pour ça que l'on a des délais pour le faire. Mais, en tout état de cause, à Champigny - cela a été dit - c'est possible encore de relever la situation. Ce qu'il faut, c'est qu'il y ait un accompagnement. Quand une copropriété n'a plus de syndic,

qui ne fonctionne plus normalement, ça devient une véritable catastrophe. Donc, au lieu de reconnaître que ça va dans le bon sens, la seule chose que vous avez dit, c'est : qu'est-ce qui va se passer si dans cinq ans c'est la catastrophe ? Écoutez, moi, je ne vois pas le soleil, je vois simplement la situation qui est là aujourd'hui. On essaie de faire au mieux pour améliorer cette situation avec les crédits qui nous ont été alloués par l'État. La Ville n'investit pas. Nous avons un investissement de la part du Territoire dans le cadre de sa compétence, et de l'État. Donc il y a un accompagnement qui est fait, et j'espère que ça s'améliorera pour cette copropriété au bénéfice de l'ensemble des gens qui résident dans ces deux immeubles, enfin ces trois immeubles, parce qu'il y a le petit à côté. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Madame CAPORAL. »

Mme CAPORAL

« Oui, pour revenir à la délibération, est-ce que l'on peut avoir un planning du projet ? On n'a pas vraiment plus de détails, mais est-ce que l'on peut avoir un planning ? Effectivement, la médiathèque, qui était prévue là, serait déjà construite. Donc c'est bien d'aller dans le bon sens, mais là, on y va avec retard. Donc dites-nous quel est le planning pour ce projet-là. Merci. »

Monsieur le Maire

« Eh bien, écoutez, pour l'instant, ce soir, on doit voter la désaffectation, la cession. Et ensuite, seulement ensuite effectivement, on pourra avoir la confirmation des preneurs qui ne pourront pas s'engager tant que le constructeur ne sera pas propriétaire. Juridiquement, il faut qu'il soit propriétaire pour avoir des discussions avec eux. Donc c'est le sens de cette délibération. Donc je vais vous proposer de passer au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Donc le point est adopté.

Et quand on dit dans la délibération que la Ville s'exprime, c'est à la suite du vote du Conseil municipal. Il y a une majorité qui s'est exprimée, et moi, je n'ai jamais remis en cause la majorité quand je n'y étais pas. Quand la Ville s'était exprimée, c'était la décision de l'intégralité de la Ville, sinon cela veut dire que l'on remet en cause la légitimité en permanence. Ce n'est pas ça le sens de la démocratie. Point numéro 12, Philippe DUBUS pour poursuivre, qui est donc la suite. »

À la majorité,

38 votes pour,

M. Laurent JEANNE, Mme Aurore THIROUX, M. Michel DUVAUDIER, Mme Sophie AMAR, M. Patrice LATRONCHE, Mme Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, M. Alain CHATAUD, Mme Christine ARRON, M. Philippe DUBUS, Mme Sabrina ABCHICHE, M. Grégory GOUPIL, Mme Tatiana SAUSSEREAU, M. Saphir AKKOUCHE, Mme Geneviève CARPE, M. Wilfrid BASTIN, Mme Delphine BERTRAND, M. Léon NGANDE, Mme Jacqueline BENAHMED, M. Yohann PICOT, M. Yann VIGUIÉ, M. Bernard GAUDIÈRE, M. Philippe LHOSTE, M. Henrique RIBEIRO, Mme Raymonde DUVERGER, M. Philippe BOULAY, Mme Marie PARLOUAR, Mme Mylène BENOLIEL, Mme Evelyne SAILLAND, Mme Muriel DEGAGER-PHALANCHERE, Mme Didière DONATIEN, M. David SLIMOVICI, Mme Cristina DE OLIVEIRA, M. Franck BARON, M. Tony PESSOA, Mme Céline THÉOPHILE, Mme Emmanuelle NGANDE, Mme Isabel CIPRIANO, M. Jean-Claude FORHAN

8 votes contre,

Mme Chrysis CAPORAL, M. Christian FAUTRÉ, M. Yvon LURIER, M. Jean-Jacques MAILLER, M. Mamadou SY, Mme Hala MASMOUDI-LAJNEF, M. François TITOV, Mme Fily KEITA-GASSAMA

12) Cession des parcelles cadastrées section DO n^{os} 67, 158 et 195 sises avenue Boileau

M. DUBUS

« Oui effectivement, on a déjà abordé ce sujet. Donc là, il s'agit de la cession des parcelles cadastrées section DO n^{os} 67, 158 et 195 sises 5, avenue Boileau, donc les mêmes que précédemment. Et donc la cession est prévue pour l'entreprise DEMATHIEU-BARD dans un programme, comme vous l'avez rappelé, uniquement d'activités économiques. Un prix de 600 000 € est prévu pour cette vente.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 2^e commission et de la 1^{re} commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Ah, vous voyez, vous ne tenez pas vos engagements, Monsieur MAILLER. Eh non, eh non, une nouvelle fois, parce que, tout à l'heure, vous avez dit : je ne réinterviendrai pas, on gagnera du temps. Et puis vous réintervenez. Mais allez, je vous en prie, parlez. »

M. MAILLER

« Comme à chaque fois, ici, vous ne mettez toujours pas l'avis des Domaines. Donc on aimerait savoir quel est le montant de l'avis des Domaines, parce que c'est une obligation, vous devriez le savoir. Par ailleurs, l'échange que nous avons eu nous permet d'essayer de comprendre qu'il y a un programme que vous portez pour la commune. Sauf que, dans la délibération, il n'y a aucun élément, puisque l'on n'a même pas l'acte de vente, ou en tout cas les principaux éléments de la cession qui devraient y figurer sur, notamment, les conditions que l'on peut leur imposer, parce que quand on parle de développement économique, on peut mettre tout et ce que l'on veut à l'intérieur, sans pour autant s'engager à mettre effectivement ce que vous disiez qui, me semble-t-il, est une bonne idée de rassembler des structures publiques ou parapubliques qui pourraient permettre de développer l'emploi, éventuellement des entreprises, sauf que, dans la délibération, il n'y a absolument rien. On n'a aucun élément, il n'y a aucune garantie qu'une fois que le promoteur immobilier aura acheté, il tiendra ses promesses. Il n'y a aucune obligation pour lui dans la délibération. Je ne sais pas ce qu'il y aura dans l'acte de vente puisque, de toute façon, on ne l'a pas en pièce annexe. Donc, évidemment, on votera contre cette délibération. »

Monsieur le Maire

« Vous êtes cohérent par rapport au vote précédent, c'est logique. On vous a décrit le projet. Je ne vois pas un constructeur faire différemment de ce qui a pu être échangé avec la Ville. Ce serait très compliqué pour lui d'intervenir une nouvelle fois sur la Ville, mais je vais vous dire : c'est avec ce type d'opération qu'aujourd'hui la situation économique du monde de la construction, d'ailleurs on le voit dans les consultations que nous sommes en train d'organiser, fait que les entreprises sont prêtes à travailler quasiment en marge zéro pour faire tourner leurs équipes. Donc c'est loin d'être une opération très juteuse de la part de cette entreprise. On a vu le bilan, on voit vraiment pourquoi c'est fait. Moi, je suis ravi que l'on arrive à avancer sur ce sujet. Bien. Est-ce qu'il y a des avis contraires ? Vous votez aussi contre pour ceux que vous représentez ? »

M. MAILLER

« Oui, oui. »

Monsieur le Maire

« Non, mais c'est pour préciser pour l'administration. Est-ce qu'il y a des abstentions ? Une abstention. Et donc le reste est favorable donc, je pense. Le point est adopté, merci. Point numéro 13, Jacqueline BENAHMED. »

À la majorité,

38 votes pour,

M. Laurent JEANNE, Mme Aurore THIROUX, M. Michel DUVAUDIER, Mme Sophie AMAR, M. Patrice LATRONCHE, Mme Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, M. Alain CHATAUD, Mme Christine ARRON, M. Philippe DUBUS, Mme Sabrina ABCHICHE, M. Grégory GOUPIL, Mme Tatiana SAUSSEREAU, M. Saphir AKKOUCHE, Mme Geneviève CARPE, M. Wilfrid BASTIN, Mme Delphine BERTRAND, M. Léon NGANDE, Mme Jacqueline BENAHMED, M. Yohann PICOT, M. Yann VIGUIÉ, M. Bernard GAUDIÈRE, M. Philippe LHOSTE, M. Henrique RIBEIRO, Mme Raymonde DUVERGER, M. Philippe BOULAY, Mme Marie PARLOUAR, Mme Mylène BENOLIEL, Mme Evelyne SAILLAND, Mme Muriel DEGAGER-PHALANCHERE, Mme Didière DONATIEN, M. David SLIMOVICI, Mme Cristina DE OLIVEIRA, M. Franck BARON, M. Tony PESSOA, Mme Céline THÉOPHILE, Mme Emmanuelle NGANDE, Mme Isabel CIPRIANO, M. Jean-Claude FORHAN

8 votes contre,

Mme Chrysis CAPORAL, M. Christian FAUTRÉ, M. Yvon LURIER, M. Jean-Jacques MAILLER, M. Mamadou SY, Mme Hala MASMOUDI-LAJNEF, M. François TITOV, Mme Fily KEITA-GASSAMA

1 abstention,

Mme Caroline ADOMO

13) Admission des talus de l'école Marcel-Cachin dans le dispositif régional des « 500 petits patrimoines naturels d'Île-de-France »

Mme BENAHMED

« Merci Monsieur le Maire, bonsoir à toutes et à tous. Il s'agit d'approuver l'entrée du talus du bâtiment scolaire Marcel-Cachin dans le dispositif « 500 petits patrimoines naturels d'Île-de-France » institué par la Région Île-de-France, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document tant administratif que financier en exécution de la présente délibération.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 3^e, 2^e et 4^e commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Madame CAPORAL. »

Mme CAPORAL

« C'est juste une question. Est-ce que vous pourriez me dire quelle est la taille de ce talus ? »

Monsieur le Maire

« Je crois que c'est indiqué. C'est une superficie de 795 m² c'est dans la délibération, troisième paragraphe. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? On passe au vote ? Ah ! Monsieur TITOV. »

M. TITOV

« C'est vrai que, dans la description, je trouve ce projet assez intéressant, que ce soit pour les Campinois ou même pour le public, c'est quand même quelque chose au niveau du patrimoine,

on imagine, de l'écologie. Est-ce que vous pourriez développer un petit peu parce que vous en avez dit très peu ? »

Monsieur le Maire

« Vous voulez que l'on parle de la longueur ou de la taille des feuilles peut-être... »

M. TITOV

« Non, mais le projet... Le projet en fait, chaque fois vous... »

Monsieur le Maire

« Comme à chaque fois, vous parlez de certaines choses, j'ai plaisir à vous renvoyer... »

M. TITOV

« Oui, quelles plantes ? Quelles essences ? Quelles plantes ? On avait par exemple des revendications sur planter des arbres fruitiers en Ville ou des choses comme ça. Donc je sais que vous développez un petit peu cela, mais voilà. Quelles essences ? Quel est le projet ? Qu'est-ce que l'on peut faire ? Le truc était bien, mais je trouve que vous ne l'argumentez pas assez, vous n'en parlez pas... »

Monsieur le Maire

« On peut vous en parler, il n'y a pas de problème. Alors il ne peut pas y avoir d'arbres fruitiers puisque, si vous connaissez le site, c'est un talus, donc ça endommagerait la structure. D'ailleurs ce talus, il a fallu qu'on le refasse parce qu'il y avait des malfaçons à la suite de la construction de l'école, il y a quelques années. Donc il a été refait, et il y a eu un projet de végétalisation qui a été travaillé d'ailleurs avec les enfants de l'école, et un travail pas simplement que sur la flore, mais aussi sur la faune avec des papillons. Et vous aurez sous peu de temps une exposition qui est préparée par les enfants. Mais Tatiana SAUSSEREAU, qui a suivi ce sujet, peut vous en dire un mot, brièvement parce qu'on en a déjà beaucoup parlé. »

(Madame SAUSSEREAU cherche un micro qui marche.)

Monsieur le Maire

« Il y a un petit souci, là, sur les micros. Il y a des ondes négatives. »

Mme SAUSSEREAU

« Merci. Déjà il s'agit d'un emplacement médian, parce que le talus de l'école, il se situe à la hauteur des yeux des passants. En même temps, c'est un spot parfait pour observer la biodiversité qui s'installe progressivement. Déjà il existe une plantation diversifiée : quatre petits arbres, dont deux *sorbus aucuparia*, arbres aux oiseaux, des arbustes variés : noisetiers, saules, *maquis*, *cornus* et de jeunes hêtres. Un vrai gîte et couvert pour la faune locale : oiseaux, petits mammifères et insectes. Et ce n'est encore pas tout : cinq nichoirs seront bientôt installés pour offrir de l'espace de nidification en attendant que la haie grandisse. Donc une exposition photo des espèces observées des papillons est en préparation. À suivre... »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? On passe au vote. Est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Donc le point est adopté. Merci. Point numéro 14, donc la convention avec l'éco organisme CITEO, Tatiana SAUSSEREAU. »

À l'unanimité

14) Convention de soutien avec l'éco-organisme CITEO pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus dans l'espace public

Mme SAUSSEREAU

« Merci Monsieur le Maire. Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la convention de soutien avec l'éco-organisme CITEO pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus dans l'espace public. Il s'agit des deux bénéfiques suivants : pour la collectivité, d'abord c'est la contribution au coût de nettoyage des déchets abandonnés d'emballages ménagers diffus sur l'espace public ; ensuite, des actions curatives et préventives menées par la commune par le versement d'un soutien financier forfaitaire fixé en fonction du nombre d'habitants. Donc pour la Ville de Champigny, ce sont environ 334 213 € par an de contribution aux dépenses liées aux actions de communication, d'information et de sensibilisation pour prévenir l'abandon des déchets.

En contrepartie, la collectivité devrait recenser et situer les hauts spots qui sont des lieux de concentration des déchets abandonnés diffus, formaliser un plan de lutte contre les déchets abandonnés issus des emballages ménagers, avec le budget estimé et des actions prévisionnelles, préventives et curatives pour prévenir lors d'une mission sur l'espace public, et aussi renseigner des demandes relatives à l'organisation et aux charges liées aux opérations de nettoyage qu'elle mène sur les espaces publics relevant de sa gestion.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents des 3^e, 1^{re}, et 2^e commissions. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y en a pas, donc on passe au vote. Est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Donc le point est adopté. Point numéro 15, l'approbation du contrat Eau & Climat, trame verte et bleue avec Marne Confluence. »

À l'unanimité

15) Approbation du contrat Eau & Climat, trame verte et bleue Marne Confluence 2025-2030 – Proposition d'intégration

Mme SAUSSEREAU

« Le contrat Eau & Climat, trame verte et bleue Marne Confluence 2025-2030 s'inscrit dans une démarche pour la préservation des ressources en eau, la protection et la restauration de la biodiversité de la nature en Ville ainsi que l'adaptation au changement climatique. Il permettra en particulier d'améliorer la gestion à la source des eaux fluviales, de restaurer et protéger les milieux naturels et le système aquatique humide, corridors et réservoirs terrestres, d'améliorer la qualité et d'économiser les ressources en eau, et de renforcer la résilience du territoire aux inondations avec une adaptation au changement climatique. Dans ce cadre, la Ville de Champigny-sur-Marne souhaite s'inscrire pleinement dans les enjeux portés par le

contrat Eau & Climat, trame verte et bleue Marne Confluence 2025-2030. Consciente des enjeux liés à la gestion durable de l'eau, à la préservation de la biodiversité et à l'adaptation au changement climatique, la collectivité entend contribuer activement à cette dynamique territoriale. Donc il est proposé d'approuver la participation de la Ville de Champigny-sur-Marne au contrat Eau & Climat, trame verte et bleue Marne Confluence 2025-2030 coordonné par le syndicat Marne Vive, d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ce contrat et d'engager les démarches nécessaires à sa mise en œuvre, d'autoriser le syndicat Marne Vive à assurer les mesures d'animation et de coordination du contrat.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 2^e, de la 3^e, de la 5^e et de la 1^{re} commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y en a pas, on passe au vote. Est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Donc le point est adopté. Point numéro 16, Léon NGANDÉ. »

À l'unanimité

16) Renouvellement de la convention avec le restaurant Nina Bella ayant pour objet le versement de la prise en charge partielle par la commune du prix du repas de la pause méridienne acquitté par le personnel communal

M. NGANDÉ

« Merci Monsieur le Maire, bonsoir chers collègues. Il s'agit du renouvellement de la convention avec le restaurant Nina Bella ayant pour objet le versement de la prise en charge partielle par la commune du prix du repas de la pause méridienne acquitté par le personnel communal.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 1^{re} commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y en a pas, on passe au vote : qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Donc le point est adopté à l'unanimité. Point 17, Wilfrid BASTIN. »

À l'unanimité

17) Création d'un poste d'administrateur système et réseau junior - contrat 3 ans

M. BASTIN

« Oui, merci Monsieur le Maire, bonsoir à tous et à toutes. Alors l'objet de cette délibération est la création d'un poste d'administrateur système et réseau junior, contrat sur 3 ans.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 1^{re} commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? On s'y attendait un peu, Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Oui alors déjà, habituellement, quand c'est Madame THIROUX qui présente, elle nous dit si c'est une véritable création ou si c'est une régularisation. »

Monsieur le Maire

« Mais elle va vous le dire. »

M. MAILLER

« Ma deuxième question : pourquoi un administrateur junior ? Est-ce que cela ne pourrait pas constituer un risque de discrimination ? Et enfin bien sûr, vous le savez, comme nous le faisons depuis le début, nous sommes particulièrement attentifs au respect et à la défense du statut et nous votons régulièrement contre les délibérations qui visent à permettre, dans le cadre de la loi de 2019, de mettre au même niveau un contractuel avec un titulaire, sauf dans les cas où l'on est dans des domaines où l'on sait pertinemment qu'il n'y a pas, malheureusement, de fonctionnaires parce qu'il n'y a pas de filière à proprement parler. Et donc, sur ce point-là, on s'abstiendra comme on le fait habituellement sur ce type de création. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Aurore THIROUX. »

Mme THIROUX

« Bonsoir à tous, oui, je vous confirme effectivement que l'on est sur une filière tendue, puisque l'on est sur une filière informatique, et que cette délibération, c'est indiqué junior parce qu'en fait, cela concrétise l'embauche d'un apprenti qui était dans nos murs et pour lequel on stabilise son poste. »

M. MAILLER (*hors micro*)

« Il n'est pas titulaire ? »

Mme THIROUX

« Non, parce que c'est ce que je vous ai déjà indiqué plusieurs fois. C'est que l'on fait un accompagnement en tous les cas aux concours, même pour nos contractuels, même pour ceux qui sont en contrat de 3 ans. On a vraiment une démarche proactive pour les inciter à passer le concours et à devenir titulaires. »

Monsieur le Maire

« Pas d'autres interventions ? Je compléterai en disant qu'auparavant, l'apprentissage n'existait pas à la Mairie de Champigny ; aujourd'hui, on l'a mis en place et on démontre que cela fonctionne. On a d'ailleurs de plus en plus de sollicitations en la matière, et sur des métiers où, ensuite, compte tenu des projets que nous portons, et Dieu sait si dans le domaine informatique il y avait des projets ô combien nécessaires, eh bien ils ont envie de rester dans la collectivité. Peut-être que cela vous fera varier votre vote, mais vous savez que l'on est tenus d'appliquer la loi.

Et donc, même à la suite d'un dispositif d'apprentissage, vous n'êtes pas pour ? Bon on va passer au vote : qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Qui est pour ? Donc le point est adopté. Point numéro 18, David SLIMOVICI. »

À la majorité des suffrages exprimés,

43 votes pour,

M. Laurent JEANNE, Mme Aurore THIROUX, M. Michel DUVAUDIER, Mme Sophie AMAR, M. Patrice LATRONCHE, Mme Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, M. Alain CHATAUD, Mme Christine ARRON, M. Philippe DUBUS, Mme Sabrina ABCHICHE, M. Grégory GOUPIL, Mme Tatiana SAUSSEREAU, M. Saphir AKKOUCHE, Mme Geneviève CARPE, M. Wilfrid BASTIN, Mme Delphine BERTRAND, M. Léon NGANDE, Mme Jacqueline BENAHMED, M. Yohann PICOT, M. Yann VIGUIÉ, M. Bernard GAUDIÈRE, M. Philippe LHOSTE, M. Henrique RIBEIRO, Mme Raymonde DUVERGER, M. Philippe BOULAY, Mme Marie PARLOUAR, Mme Mylène BENOLIEL, Mme Evelyne SAILLAND, Mme Muriel DEGAGER-PHALANCHERE, Mme Didière DONATIEN, M. David SLIMOVICI, Mme Cristina DE OLIVEIRA, M. Franck BARON, M. Tony PESSOA, Mme Céline THÉOPHILE, Mme Emmanuelle NGANDE, Mme Isabel CIPRIANO, M. Jean-Claude FORHAN, Mme Chrysis CAPORAL, M. Christian FAUTRÉ, Mme Caroline ADOMO, Mme Hala MASMOUDI-LAJNEF, M. François TITOV

4 abstentions,

M. Yvon LURIER, M. Jean-Jacques MAILLER, M. Mamadou SY, Mme Fily KEITA-GASSAMA

18) Création d'un poste de chargé de mission VRD - contrat 3 ans

M. SLIMOVICI

« Merci Monsieur le Maire, bonsoir à toutes et à tous. Cette délibération porte sur la création d'un poste de chargé de mission VRD, voirie et réseaux divers. Madame THIROUX pourra vous le confirmer, je crois qu'il s'agit d'une régularisation administrative.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 1^{re} commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Pas de commentaires ? Donc s'il n'y a pas d'intervention, je propose que l'on passe au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Des votes pour ? Eh bien le point est adopté. Point numéro 19, Aurore THIROUX. »

À l'unanimité des suffrages exprimés,

43 votes pour,

M. Laurent JEANNE, Mme Aurore THIROUX, M. Michel DUVAUDIER, Mme Sophie AMAR, M. Patrice LATRONCHE, Mme Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, M. Alain CHATAUD, Mme Christine ARRON, M. Philippe DUBUS, Mme Sabrina ABCHICHE, M. Grégory GOUPIL, Mme Tatiana SAUSSEREAU, M. Saphir AKKOUCHE, Mme Geneviève CARPE, M. Wilfrid BASTIN, Mme Delphine BERTRAND, M. Léon NGANDE, Mme Jacqueline BENAHMED, M. Yohann PICOT, M. Yann VIGUIÉ, M. Bernard GAUDIÈRE, M. Philippe LHOSTE, M. Henrique RIBEIRO, Mme Raymonde DUVERGER, M. Philippe BOULAY, Mme Marie PARLOUAR, Mme Mylène BENOLIEL, Mme Evelyne SAILLAND, Mme Muriel DEGAGER-PHALANCHERE, Mme Didière DONATIEN, M. David SLIMOVICI, Mme Cristina DE OLIVEIRA, M. Franck BARON, M. Tony PESSOA, Mme Céline THÉOPHILE, Mme Emmanuelle NGANDE, Mme Isabel CIPRIANO, M. Jean-Claude FORHAN, Mme Chrysis CAPORAL, M. Christian FAUTRÉ, Mme Caroline ADOMO, Mme Hala MASMOUDI-LAJNEF, M. François TITOV

4 abstentions,

M. Yvon LURIER, M. Jean-Jacques MAILLER, M. Mamadou SY, Mme Fily KEITA-GASSAMA

19) Délibération actualisant le montant des indemnités de fonction du Maire, des adjoints et des conseillers municipaux

Mme THIROUX

« Merci Monsieur le Maire. Je me permettrai de présenter les délibérations 19 et 20 en même temps, même si elles vont faire l'objet d'un vote séparé. En effet, il s'agit donc de délibérations actualisant le montant des indemnités des élus, Maire, adjoints et conseillers municipaux et des majorations d'indemnités d'élus. En fait, c'est une annulation et une correction de la délibération que l'on a passée en septembre 2022 qui, dans sa rédaction, pour les conseillers

municipaux sans délégation, ne comportait pas la référence à une indexation des rémunérations. Sauf que le point d'indice ayant fait l'objet de plusieurs revalorisations, cette revalorisation était appliquée à l'ensemble des élus, alors que la délibération ne le prévoyait pas pour les conseillers municipaux sans délégation. Donc cette délibération permet de corriger cette anomalie ; par contre, cela signifie également que, sur la période allant de septembre 2022 au mois prochain, la rémunération des conseillers municipaux est, entre guillemets, entachée d'irrégularité, ce qui va nous conduire à régulariser ce trop-perçu pour l'ensemble des conseillers municipaux. Le montant, pour vous donner une idée, c'est de l'ordre de 180 €, et cela fera donc l'objet d'une régularisation sur plusieurs mois.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des personnes présentes de la 1^{re} commission. »

Monsieur le Maire

« Est-ce qu'il y a des interventions ? Monsieur SY. »

M. SY

« Si je peux me permettre, très rapidement, il y avait également des questions qui avaient été posées en commission, au-delà du vote. »

Monsieur le Maire

« Alors les questions ont été posées, mais je pense que l'on vous a répondu en commission. »

Mme THIROUX

« Oui, tout à fait. »

Monsieur le Maire

« Donc on n'a pas besoin de répondre à nouveau, puisque vous avez déjà eu les réponses en commission. Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Si j'essaie de comprendre ce que Madame THIROUX nous a dit, en gros, il y a eu un décret qui est venu modifier ce qui était applicable au 1^{er} janvier 2024, et donc la délibération de 2022 que nous avons prise pour mettre en œuvre les modifications apportées aux indemnités des élus n'a pas été modifiée. Donc cela voudrait dire que l'on a appliqué les nouveaux décrets pendant... En termes de bonne gestion, cela pose tout de même quelques questions : donc, en toute illégalité... »

Mme AMAR (*hors micro*)

« Ce n'est pas vrai ! »

M. MAILLER

« On a appliqué des rémunérations aux élus, donc sans base légale ? Et donc aujourd'hui, le Trésor public, parce qu'on a été un peu rattrapés par la patrouille, nous demande de bien vouloir régulariser. Donc, évidemment, de rembourser ou en tout cas d'étaler. Vous voyez encore une fois, Monsieur le Maire, vous parlez de la gestion des prédécesseurs qui étaient de mauvais gestionnaires, je trouve que c'est quand même un petit peu particulier d'apprendre

aujourd'hui que l'on a été payés, non pas payés, mais indemnisés, puisque c'est une indemnisation... »

Mme AMAR (hors micro)

« Exactement. »

M. MAILLER

« Sans délibération. Je trouve cela particulièrement dommage, et cela nous laisse présager beaucoup de choses sur la gestion financière de notre Ville. »

(Protestations dans l'assemblée)

Mme AMAR (hors micro)

« Ah non, alors là, alors là... »

Monsieur le Maire

« Vous y allez quand même un peu fort, mais on va laisser Monsieur TITOV répondre, et je pense qu'après, on va vous renvoyer tout ça comme arguments. Franchement, quand on voit le nombre de procédures pour vol, détournement de fonds publics, qui ont eu cours ici, je pense que ce genre de propos est vraiment très déplacé. Monsieur TITOV. »

M. TITOV

« Merci Monsieur le Maire, merci chers collègues. Donc quand on parle des indemnités de fonction du Maire, je vous avais déjà posé une question en ce sens. Alors je ne mets pas en doute votre probité, votre honnêteté, mais, au final, je n'avais pas les réponses quand je vous avais posé la question : est-ce que vous avez des fois des frais de restauration ou des frais de représentation comme beaucoup d'élus ? Cela existe dans d'autres villes. Je suis désolé. Vous pouvez huer... Et je profite du fait qu'il y ait des Campinois qui nous regardent, je m'adresse aux Campinois d'ailleurs : je dis que moi, en tant qu'élus, je n'ai pas accès - il y a des enveloppes globales - et je n'ai pas accès, alors je ne vous mets pas en doute, mais quelqu'un qui voudrait vérifier, on ne peut pas savoir exactement combien vous dépensez, quels sont les frais, est-ce qu'il y a des frais annexes... C'est global. Honnêtement, en tant qu'élus, je ne peux pas, et je me réfère à la Scandinavie où chaque citoyen sait exactement comment chaque euro est dépensé. Nous, en tant qu'élus, on a des choses globales pour le bureau du Maire. Est-ce qu'il y a des frais de représentation sur l'habillement, la restauration, les transports, la voiture, l'essence ? On n'en sait rien du tout. Donc voilà, vous ne m'avez pas exactement répondu. Voilà j'en profite, si jamais vous voulez nous en dire un peu plus... Merci. »

Monsieur le Maire

« Madame ADOMO, terminez avant. »

Mme ADOMO

« Merci Monsieur le Président, chers collègues... »

Monsieur le Maire

« C'est Monsieur le Maire, je ne suis pas Président. *(Rires)*

Un élu (à la cantonade)

« Vous avez confondu avec le Territoire, Caroline. »

Mme ADOMO

« Oui, je crois. Moi, je veux réagir sur cette délibération. C'est vrai que c'est assez étonnant. Soit, je pense que cela fera peut-être l'objet par la suite d'analyses un peu plus poussées. Je voulais réagir par rapport à votre propos que vous venez de tenir suite à l'intervention de mon collègue Monsieur MAILLER, vous avez précisé qu'au regard des détournements de fonds, etc. des procédures, j'aurais souhaité que vous puissiez affiner votre pensée, parce que ce sont des propos qui sont assez graves. Je pense qu'il faut parler, effectivement, en termes de gestion, sur une gestion. Mais là, vous êtes en train de porter des mots sur des élus. Et ça en reste là. Donc j'aurais voulu que vous précisiez votre pensée lorsque vous dites qu'il y a des procédures de détournement de fonds, de faire cette comparaison-là, cela implique un soupçon. Cela implique quelque chose, et j'aurais bien voulu avoir des précisions de votre part, parce que je n'ai pas entendu dire qu'il y avait des procédures vis-à-vis des élus, et notamment des élus de l'ancienne majorité. Si tel était le cas, est-ce que vous pourriez préciser votre pensée avec le nom ? Merci. »

Monsieur le Maire

« Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Écoutez, je vais vous répondre et avec un grand, grand plaisir. Tout d'abord, juste pour revenir sur le fond de cette délibération, si Madame THIROUX veut ajouter quelque chose ? Non. Simplement, il n'y a pas d'irrégularité. Il y a simplement une remarque de la trésorière qui nous dit en gros : vous avez payé un peu trop les conseillers municipaux qui n'ont pas de délégation, ce que ne nous permettait pas la délibération. Je vous rappelle juste ce qui a été fait au moment où il y a eu la revalorisation du point d'indice. Et je vais reprendre vos propos toujours aimables à mon endroit, donc très désobligeants : normalement, les 4 % qui sont appliqués devaient s'appliquer à l'ensemble des élus. Qu'est-ce que j'ai décidé ? J'ai décidé que cela ne s'applique pas au Maire pour que ça revienne aux conseillers municipaux sans délégation, et vous m'avez dit : Ah Monsieur le Maire, vous êtes bon prince, grand seigneur, avec un ton méprisant, comme cela vous caractérise en permanence. C'est pour ça que je vous réponds de la même façon, Monsieur MAILLER. Et là, vous n'avez pas la parole. Je vous ai écouté, je vous demanderai d'en faire autant, et d'avoir un peu plus de politesse que vous n'en avez classiquement. Bien. Donc c'est pour cela qu'aujourd'hui, on demande qu'il y ait cette régularisation. Alors quand vous nous dites que ça en dit long sur la gestion qui est opérée par la municipalité pour une histoire de 180 €...

Je vais me permettre, du coup, de répondre aux deux autres interventions sur la partie des détournements de fonds, Monsieur MAILLER n'a pas dit qu'il y avait un détournement de fonds de ma part ou de la part d'un autre élu ici. Il a parlé de la gestion. Donc c'est dans ce sens-là que je réponds. Quand vous avez une équipe municipale qui laisse faire une gestion pendant des années où l'on détourne plus de 15 000 € tous les mois, avec des vols de produits informatiques qui se revendent sur Le Bon Coin, que personne ne dit rien, ça pose quand même des questions. Il y a du détournement de fonds publics, ce n'est pas moi qui le dis, ça a été jugé. Nous, on a apporté tous les éléments, c'est le juge qui a prononcé cette décision. Je rappelle quand même que ceux qui sont à l'origine de ces détournements de fonds ont été condamnés à 18 mois de prison, un demi-million à rembourser à la collectivité, pour certains

une interdiction de travailler dans la fonction publique. Et si c'était la seule affaire ! Effectivement, il y en a eu une autre, on a une autre condamnation qui est arrivée récemment avec 6 mois de prison, 34 000 € à rembourser. Donc ces jugements, c'est la réalité, et ça, c'est ce qui était laissé faire. Donc on parle bien de la gestion.

Après, ne vous inquiétez pas, on aura l'occasion de reparler de tout un tas d'autres choses beaucoup plus précises, y compris concernant certains élus dans les prochains mois. Et pour répondre à la dernière remarque concernant Monsieur TITOV, on peut dire tout ce que l'on veut dans ce Conseil, la parole est libre, mais pas dire n'importe quoi. Quand vous dites : ce n'est pas normal, on n'a aucune information laissant entendre, parce qu'il y a du public, qu'il y aurait des choses un peu troubles, je vous rappelle qu'il y a une délibération qui n'existait pas auparavant où vous avez tous les ans, cela a été fait depuis l'année dernière, l'intégralité des frais qui sont dépensés. Et vous l'avez vous-même dit la dernière fois : il n'y a pas grand-chose. Il y a un billet pour l'Allemagne, il y a un déplacement de Patrice LATRONCHE pour le festival d'Avignon, des choses très limitées. On ne part pas à l'étranger. On se souvient d'une époque où l'on partait au Japon, on partait en Palestine, on partait au Nicaragua. On y allait. Nous, on reste extrêmement modestes, compte tenu de la situation. Il n'y a pas de frais d'habillement, il n'y a pas de frais de bouche, il n'y a rien de tout cela. La délibération, elle est accessible à tout le monde, donc le public qui est là pourra la consulter puisqu'elle est dans le procès-verbal, et que les délibérations sont accessibles. Et donc tout le monde pourra constater qu'il n'y a pas tout ce que vous imaginez, qui n'est pas du tout ce que nous faisons ici. Bien on va passer peut-être au vote. Madame CAPORAL. »

Mme CAPORAL

« Oui, en fait, vous laissez planer un peu un doute, comme si les élus étaient responsables de détournements de fonds. Il s'agit tout de même de détournements, mais qui sont le fait d'employés. Il faut quand même le préciser ; d'autre part, les voyages au Nicaragua, en Palestine, c'était dans le cadre du jumelage, c'était autre chose. »

Monsieur le Maire

« Ah non, ce n'était pas dans le cadre du jumelage. »

Mme CAPORAL

« Attendez, je termine... »

Monsieur le Maire

« Il y a des factures, on a tout maintenant. »

Mme CAPORAL

« Moi, en tout cas, je ne suis jamais partie. »

Monsieur le Maire

« Ah, vous n'étiez pas dans les petits papiers. »

Mme CAPORAL

« Ni en Palestine ni au Nicaragua. Et au Japon, il s'agit aussi, il faut le rappeler, d'une convention avec l'association des Maires pour la Paix dont vous êtes sorti, et ce sont les commémorations d'Hiroshima et de Nagasaki. C'est pas n'importe quoi... Et on ne va pas jusqu'au Japon pour faire le beau. »

Monsieur le Maire

« La commémoration pendant dix jours, c'est une sacrée commémoration. »

Mme CAPORAL

« Bon eh bien moi, je n'ai pas ces papiers-là. Donc, de mon côté, je n'y crois pas. »

Monsieur le Maire

« Oui, oui, oui. »

Mme CAPORAL

« Pour l'instant, je n'y crois pas. »

Monsieur le Maire

« En attendant, ce que je vous ai dit, je le confirme, et je vais même reprendre les propos éclairés de Monsieur MAILLER. Ce n'est pas souvent, mais je vais les reprendre. Il a dit un jour : oui, s'il y a quelque chose qui est mal fait par le personnel municipal de Champigny - et là, vous venez à nouveau, comme l'avait fait Fily KEITA une fois, d'attaquer les agents de la Ville - eh bien c'est de la responsabilité des élus qui se doivent d'assurer le contrôle. Eh bien je souscris tout à fait à votre propos, et ce contrôle, on voit comment il a été fait à Champigny pendant ces années où il y a eu des détournements de fonds publics qui ont été jugés par la justice de notre pays, et c'est bien vous qui étiez aux responsabilités à l'époque. Monsieur SY, vous vouliez ajouter quelque chose ? »

M. SY

« Oui, juste une précision : Monsieur MAILLER n'était pas aux responsabilités lors du précédent mandat, je vous le fais remarquer puisqu'il n'était pas au Conseil municipal. »

Monsieur le Maire

« Mais vous, oui. »

M. SY

« Autre chose. Oui, certes, pour vous dire que vos menaces ne nous impressionnent pas. À chaque fois, avec vous, c'est toujours comme ça : du mépris, de l'arrogance, des invectives. Là vous nous menacez : d'ici quelques mois, vous allez voir, on va sortir des dossiers. Eh bien nous aussi on va en sortir des dossiers, et notamment sur certaines conditions d'attribution de logements. Eh oui, on a des éléments, et on va voir ce qu'on va voir. » *(Rires)*

Monsieur le Maire

« On va voir ce qu'on va voir. On apprécie vos menaces. Moi, j'ai juste parlé d'une chose, c'est de la gestion, de ce qui a été fait et qui a été jugé. Je ne parle pas de propos, je dis des éléments de jugement. Quand, à deux reprises, des juges de la République condamnent pour des détournements de fonds publics la gestion qui était faite ici, je considère, comme Monsieur MAILLER, que c'est aussi de la responsabilité des élus de contrôler. Et l'on peut dire que là, l'équipe précédente a été défailante en la matière. Mais on verra, on verra, parce que je peux vous assurer une chose : c'est qu'il y a d'autres procédures qui sont en cours. On n'a pas le jugement. Là, je ne vous ai parlé que de ceux où l'on avait les jugements. Madame ADOMO. »

Mme ADOMO

« Alors oui, je reprends la parole parce que ça fait des mois, voire des années, que vous nous dites qu'il y a des procédures qui existent vis-à-vis de je ne sais pas qui. On attend toujours de voir. Ça, c'est le premier point. Deuxième point : juridiquement, vous vous engagez quand même assez loin, parce que vous faites des sous-entendus qui sont assez graves. Vous vous permettez à nouveau de dire qu'il y a des jugements de la République qui condamnent une gestion, etc. Je n'ai pas vu de jugements dans lesquels un élu était accusé. Ce sont des jugements qui portent sur des personnes membres du personnel, qui ont pu faire, avoir des actes délictueux. Ce n'est pas la même chose. Donc attention aux mots, parce que je trouve que vous êtes sur une ligne franchement qui n'est pas digne. Soit on a des éléments, soit on ne les a pas. Prétendre que l'on puisse dire qu'on est responsable d'une gestion, ça je n'ai pas de souci à ce qu'on puisse le dire, mais de faire croire aux gens, au public et à nous autres élus que l'on a été, entre guillemets, c'est ce que vous sous-entendez un peu, on aurait été condamnés parce que l'on a condamné des personnes, je trouve que vous allez un peu loin quand même dans votre propos. »

Monsieur le Maire

« Ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit. Je n'ai pas dit qu'il y avait des élus qui avaient été condamnés, vous ne m'avez jamais entendu dire ça, j'ai dit et je répète, et ce sera au PV, et si vous voulez m'attaquer ce sera avec bonheur, je redis ce qu'il en est : c'est qu'il y a eu une gestion qui a été condamnée pour des détournements de fonds publics à plusieurs reprises dans divers services, et que c'était votre responsabilité de contrôler et que cela n'a pas été fait. »

Mme ADOMO

« C'était aussi la vôtre dans l'opposition, excusez-moi. »

Monsieur le Maire

« Ah non ! (*Rires*) Alors ça, alors ça, il fallait quand même oser ! Écoutez, moi je veux bien, c'est ma responsabilité parce que je n'aurais pas contrôlé les agissements frauduleux que vous-même n'avez pas vus dans la majorité. Moi, vous m'expliquerez. Vous savez, je vais vous raconter une petite anecdote qui est quand même intéressante, et vous en parlerez avec votre chef de file bien-aimé. Quand je suis arrivée dans le bureau du Maire, j'ai dit : ben je voudrais bien voir l'écran à l'ordinateur, là il y a le soleil qui vient dans l'écran, donc je ne peux pas voir ce qu'il y a à l'écran. J'ai dit : comment faisait mon prédécesseur ? On m'a répondu : il n'allumait pas l'ordinateur. Pourquoi pas ? On a aussi des tablettes, on a des téléphones, mais on sentait que ce n'était pas un homme, au fond, très connecté. Mais pour autant, il voyait toutes les semaines le directeur informatique. Alors certainement pour un grand plan numérique que l'on n'a jamais vu puisque, ce que l'on a constaté par contre, c'est que depuis vingt ans il ne se passait rien en termes d'informatique, et d'ailleurs y compris dans les écoles. On nous a beaucoup remerciés au regard de la mise à niveau que l'on a opérée et qui est assez exceptionnelle puisque, aujourd'hui, on nous prend même en référence au sein du territoire sur des systèmes que nous avons mis en place. Je remercie les élus qui ont fait ce travail, je remercie surtout les agents et la direction de l'informatique qui s'est beaucoup investie pour se mettre à niveau. Et vous voyez, même le directeur informatique que nous avons choisi, maintenant, avec la promotion, il dirige l'informatique d'un Département. N'oubliez pas que c'est un Département ami, c'est plutôt un Département de vos camarades, puisque c'est la Seine-Saint-Denis. Donc c'est vraiment sur ses compétences, et c'est comme

cela qu'on l'a recruté, ce qui n'était pas forcément ce qui était fait, en tout cas, ce n'est pas moi qui l'ai dit, c'est le juge qui a condamné à 18 mois de prison et à un demi-million à rembourser. »

Mme ADOMO

« Qui a condamné, on est bien d'accord, un fonctionnaire ? »

Monsieur le Maire

« Des fonctionnaires, des fonctionnaires. »

Mme ADOMO

« Des fonctionnaires, mais pas des élus. Merci. »

Monsieur le Maire

« Je ne vous ai pas dit qu'il y avait des élus, mais je vous ai dit ce que vous m'aviez dit : que c'est sous le contrôle des élus l'administration. Je rappelle que le rôle d'un élu, c'est aussi de contrôler l'administration, c'est aussi ça, d'être vigilant. Et là, on ne peut pas dire qu'il y a eu une grande vigilance, et on pourrait parler d'autres secteurs, mais on aura sans aucun doute l'occasion d'en parler. Sophie AMAR. »

Mme AMAR

« Je suis particulièrement étonnée que, par une délibération où il y a une régularisation parce qu'une délibération intérieure avait été mal rédigée et, en raison d'une phrase de Monsieur MAILLER, il a dit qu'il s'interroge sur notre gestion. Je me sens un petit peu visée parce qu'il a parlé de gestion financière, quoique je pense que les services qui s'investissent énormément pour redresser l'absence totale de contrôle et de rigueur qui existait dans cette mairie, je pense que ces services n'apprécieront pas. Pour compléter la phrase de Madame CAPORAL et de Madame ADOMO qui persiste et signe : effectivement, ce sont des agents qui ont été condamnés, mais, dans cette mairie, avant notre arrivée, et je n'ai pas été la seule à le constater, Monsieur le Maire et plusieurs de mes collègues l'ont constaté, il y avait un laxisme de la part d'un nombre important d'élus de la majorité, en ce qui concerne la gestion de la commune. Ça, c'est indéniable. Ils ne regardaient rien. L'ancienne majorité avait tendance à oublier que cet argent provenait des contribuables et des Campinois, et ils ne s'efforçaient absolument pas de le dépenser raisonnablement. »

Monsieur le Maire

« Merci. Alors on ne va pas poursuivre outre mesure le débat, mais je vous laisse la parole un instant, Madame ADOMO, et puis ensuite Madame CAPORAL. »

Mme ADOMO

« Je viens d'entendre les propos de Madame AMAR, que je salue bien, sur le fait que l'on aurait un nombre incalculable d'élus qui étaient laxistes, etc. »

Mme AMAR

« Je n'ai pas dit « un nombre incalculable » j'ai dit « une partie. »

Mme ADOMO

« Franchement, je ne sais même pas quoi vous répondre... »

Mme AMAR

« Ben non. »

Mme ADOMO

« Parce que j'ai envie de dire : c'est tellement grotesque, c'est tellement... Vous forcez le trait, vous forcez le caractère. Je sais que les élections municipales arrivent bientôt, effectivement, il faut taper sur l'opposition. J'ai envie de dire : c'est bien de dire des choses, mais derrière, il faut les nommer, parce que vous parlez d'élus, nommez-les, Madame, ayez le courage de les nommer pour que ces élus-là puissent vous répondre, s'ils sont toujours élus ou s'ils ne le sont plus. C'est important. Je pense que c'est aussi de cette manière-là que l'on peut avoir un débat digne, et je dirais un débat où chacun présente ses arguments. »

Monsieur le Maire

« Madame CAPORAL. »

Mme CAPORAL

« Je voulais quand même juste préciser que la cour régionale des comptes n'a pas abouti aux mêmes conclusions que vous et n'a pas dit que les élus laissent la municipalité aller à vau-l'eau, pas du tout. On a eu quelques petites remarques qui étaient très limitées, et donc voilà, je pense qu'il faut être raisonnable et il faut être aussi juste. Même si nous sommes des adversaires politiques, il y a une certaine décence à avoir vis-à-vis de ses adversaires. »

Monsieur le Maire

« Je rappelle simplement que toute cette discussion n'a pas été lancée par quelqu'un de la majorité. S'il n'y a pas d'autre... Si Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Oui, Monsieur le Maire, en réponse à Madame AMAR, je n'avais pas prévu de répondre, mais elle me fait l'honneur de me mettre encore à l'honneur, comme à son habitude. Comme pour vous, vous aimez bien les arguments d'autorité, de dire : c'est comme ça, on a constaté. Ce n'est basé sur absolument rien, à part de l'air et du vent. Vous nous racontez à chaque fois des petites anecdotes. Ah oui, la dernière fois, vous aviez rencontré un promoteur qui vous a dit que machin, bidule. Bon, ça, on est tous capables de le faire. Bien sûr, il n'y a jamais de retour derrière. Bon voilà, c'est votre manière de faire. Vous brassez beaucoup d'air pour pas grand-chose. Oui, excusez-moi, Madame AMAR, je peux m'interroger sur certaines manières de gérer la collectivité, ne pas être d'accord sur les choix que vous faites, et aussi m'interroger sur les méthodes que vous utilisez. C'est facile, à un moment donné. D'ailleurs j'attends toujours, Monsieur le Maire, que vous vouliez bien me donner le rapport qu'a fait le Crédit social suite aux 17 signalements du personnel sur le comportement d'une DRH et qui, semble-t-il, a fait l'objet d'une garde à vue. Et encore cette fois, on voit bien qu'il y a un manque de transparence, comme sur les comptes quand je vous pose des questions en laissant penser que je suis complètement fou et que je ne comprends rien à rien, sauf que, malheureusement, les dossiers, on les travaille, et on les travaille avec des gens qui sont des spécialistes. Ce que l'on peut relever en Conseil municipal, c'est que l'on n'a pas de réponse donc, encore une fois, on est obligés de saisir la CADA sur la demande de documents puisque vous n'acceptez pas de nous les donner, alors que ce sont, a priori, des documents communicables. »

Monsieur le Maire

« Alors, comme souvent, les choses qui sont évoquées ici sont entachées de mauvaise foi, avec beaucoup d'approximations. Alors la première chose, Madame CAPORAL, quand vous nous dites : on n'a pas vu un rapport de la chambre régionale des comptes, ce n'est pas de la cour régionale des comptes, mais la chambre régionale des comptes, mettant en cause la gestion. Vous avez peut-être un petit trouble de la mémoire. Je ne sais pas, puisque la dernière fois, vous nous avez expliqué que le COVID s'était arrêté le 4 juillet 2020, qu'il n'y avait plus rien eu après, que vous aviez déjà tout réglé le COVID en France. Simplement, je vous rappelle qu'il y a eu justement un rapport de la chambre régionale des comptes avec 13 rappels, dont 9 sur la gestion des ressources humaines totalement catastrophiques.

Quant à ce que vous évoquez, Monsieur MAILLER, ce n'est pas du tout un rapport, c'est une enquête administrative. Une enquête administrative, elle n'est pas communicable. Ce n'est pas un rapport, comme vous l'évoquez, premier point. Deuxième point : ce n'est pas 17, vous évoquez des choses, encore un peu incroyables, et puis ça en dit long sur le point de la malhonnêteté des propos que vous tenez régulièrement ici, que vous nous avez encore tenus tout à l'heure en nous disant : on est très attachés à la fonction publique, au statut de la fonction publique. Je rappelle que la DRH que vous avez attaquée, que d'autres d'ailleurs ici ont attaquée et que nous, nous défendons, ce n'est pas nous qui l'avons recrutée, ce sont nos prédécesseurs. C'est vous qui l'avez recrutée, et donc elle fait son travail, et donc il n'y a pas de sujet en la matière. Donc vous attaquez le personnel de la fonction publique, et après vous nous dites : je suis le grand défenseur de la fonction publique. Bah qu'est-ce que vous voulez que l'on vous dise ? Après vous voulez du débat avec ça. Bien on va passer au vote : qui est contre ? Non, vous avez parlé trois fois sur le sujet, Madame CAPORAL. »

Mme CAPORAL

« Une petite remarque. »

Monsieur le Maire

« Mais vous allez pouvoir parler sur le point d'après. »

Mme CAPORAL

« Non, non, mais oui, oui, c'est quand même une réponse à ce que vous venez de dire : vous venez de dire que la chambre régionale des comptes a fait des remarques sur la gestion des RH, mais elle n'en a pas fait sur la gestion financière, donc il faut le dire comme cela. »

Monsieur le Maire

« Non, mais justement non, Madame CAPORAL je viens de vous dire les choses. Vous n'avez qu'à juste écouter, c'est comme tout à l'heure quand vous demandez la superficie du talus de Marcel-Cachin, et que vous n'avez même pas lu jusqu'à la troisième ligne, et que vous demandez la superficie qui est dans le rapport. Eh bien c'est exactement la même chose : le rapport, parce que là, il y a un rapport de la chambre régionale des comptes, fait 13 rappels : 9 concernent les ressources humaines ; le reste, ça concerne aussi les finances. Donc il y avait des sujets, je vous le confirme. Bien. On va passer au vote : qui est contre ? Qui s'abstient ? 2 abstentions. Qui ne prend pas part au vote ? Qui est pour ? Pour l'administration, j'aimerais bien savoir ce que vous votez, Madame CAPORAL, Madame ADOMO ne prend pas part au vote, Madame CAPORAL, Monsieur TITOV, vous faites quoi ? Parce que vous n'avez pas levé la main. Pareil que Madame ADOMO. Parfait. Eh bien merci. Et donc le point numéro 20, Aurore Thiroux. »

À l'unanimité des suffrages exprimés,

38 votes pour,

M. Laurent JEANNE, Mme Aurore THIROUX, M. Michel DUVAUDIER, Mme Sophie AMAR, M. Patrice LATRONCHE, Mme Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, M. Alain CHATAUD, Mme Christine ARRON, M. Philippe DUBUS, Mme Sabrina ABCHICHE, M. Grégory GOUPIL, Mme Tatiana SAUSSEREAU, M. Saphir AKKOUCHE, Mme Geneviève CARPE, M. Wilfrid BASTIN, Mme Delphine BERTRAND, M. Léon NGANDE, Mme Jacqueline BENAHMED, M. Yohann PICOT, M. Yann VIGUIÉ, M. Bernard GAUDIÈRE, M. Philippe LHOSTE, M. Henrique RIBEIRO, Mme Raymonde DUVERGER, M. Philippe BOULAY, Mme Marie PARLOUAR, Mme Mylène BENOLIEL, Mme Evelyne SAILLAND, Mme Muriel DEGAGER-PHALANCHERE, Mme Didière DONATIEN, M. David SLIMOVICI, Mme Cristina DE OLIVEIRA, M. Franck BARON, M. Tony PESSOA, Mme Céline THÉOPHILE, Mme Emmanuelle NGANDE, Mme Isabel CIPRIANO, M. Jean-Claude FORHAN

4 abstentions,

M. Yvon LURIER, M. Jean-Jacques MAILLER, M. Mamadou SY, Mme Fily KEITA-GASSAMA

5 NPPV

Mme Chrysis CAPORAL, M. Christian FAUTRÉ, Mme Caroline ADOMO, Mme Hala MASMOUDI-LAJNEF, M. François TITOV

20) Délibération actualisant les majorations des indemnités de fonction du Maire, des adjoints et des conseillers municipaux

Mme THIROUX

« C'est la suite. Il s'agit de la délibération actualisant les majorations des indemnités de fonction du Maire, des adjoints et des conseillers municipaux.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 1^{re} commission. »

Monsieur le Maire

« Donc on est toujours sur le même sujet. On est obligés, d'un point de vue légal, de faire deux délibérations. On passe au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? 1 abstention, 2 abstentions. Vous votez pour ceux qui vous ont donné le pouvoir de la même façon ? Des refus de vote ? Oui, un refus de vote. Qui est pour ? Merci. Point numéro 21, Michel DUVAUDIER. »

À l'unanimité des suffrages exprimés,

38 votes pour,

M. Laurent JEANNE, Mme Aurore THIROUX, M. Michel DUVAUDIER, Mme Sophie AMAR, M. Patrice LATRONCHE, Mme Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, M. Alain CHATAUD, Mme Christine ARRON, M. Philippe DUBUS, Mme Sabrina ABCHICHE, M. Grégory GOUPIL, Mme Tatiana SAUSSEREAU, M. Saphir AKKOUCHE, Mme Geneviève CARPE, M. Wilfrid BASTIN, Mme Delphine BERTRAND, M. Léon NGANDE, Mme Jacqueline BENAHMED, M. Yohann PICOT, M. Yann VIGUIÉ, M. Bernard GAUDIÈRE, M. Philippe LHOSTE, M. Henrique RIBEIRO, Mme Raymonde DUVERGER, M. Philippe BOULAY, Mme Marie PARLOUAR, Mme Mylène BENOLIEL, Mme Evelyne SAILLAND, Mme Muriel DEGAGER-PHALANCHERE, Mme Didière DONATIEN, M. David SLIMOVICI, Mme Cristina DE OLIVEIRA, M. Franck BARON, M. Tony PESSOA, Mme Céline THÉOPHILE, Mme Emmanuelle NGANDE, Mme Isabel CIPRIANO, M. Jean-Claude FORHAN

4 abstentions,

M. Yvon LURIER, M. Jean-Jacques MAILLER, M. Mamadou SY, Mme Fily KEITA-GASSAMA

5 NPPV

Mme Chrysis CAPORAL, M. Christian FAUTRÉ, Mme Caroline ADOMO, Mme Hala MASMOUDI-LAJNEF, M. François TITOV

21) Octroi de la protection fonctionnelle à Madame Sabrina ABCHICHE, 9^e adjointe au Maire en charge de la petite enfance et des droits de la femme

M. DUVAUDIER

« Si vous parlez de factuel, on va parler de factuel : octroi de la protection fonctionnelle de Madame Sabrina ABCHICHE, 9^e adjointe au Maire, en charge de la petite enfance et des droits de la femme. Cette protection fonctionnelle est une obligation pour la collectivité dès lors

que les faits sont en lien direct avec l'exercice du mandat de l' élu concerné. Dans le cas, lors d'un conseil de quartier, organisé le 11 avril 2025 au gymnase Simone-Jaffray à Champigny-sur-Marne, Madame Sabrina ABCHICHE, 9^e adjointe au Maire en charge de la petite enfance et des droits des femmes, a été victime d'une agression verbale et physique de la part d'une habitante. Cette agression s'est traduite par des coups portés contre l' élue accompagnés de menaces et de propos outrageants alors que Madame ABCHICHE échangeait avec plusieurs habitants. Les actes dont elle a été victime dans l'exercice de ses fonctions ouvrent le droit à la protection fonctionnelle prévue à l'article L2123-35 du code général des collectivités territoriales. Par ailleurs, aucun élément ne permet de considérer que Madame ABCHICHE aurait commis une faute personnelle de nature à faire obstacle à l' octroi de cette protection. Dans ces conditions, il convient de lui accorder le bénéfice de la protection fonctionnelle. Le Conseil municipal est donc invité à se prononcer sur l' octroi de la protection fonctionnelle de Madame Sabrina ABCHICHE, 9^e adjoint au Maire en vue de garantir sa sécurité et de réparer les éventuels préjudices subis dans le cadre de l'exercice de ses fonctions.

À titre personnel, j' ajoute que notre collègue a tout notre soutien dans cette épreuve qui ne peut rester sans suite et sans protection. Ces actes inqualifiables ne peuvent perdurer. Quand Madame ABCHICHE est agressée, c'est la République qui est agressée. (*Protestations dans la salle*) Que ça vous plaise ou non, c'est le cas. Si vous laissez-faire ce genre d'événement sans porter plainte, sans rien faire, on va en arriver à des extrémités dans tous les secteurs où les gens sont agressés. Je vous parle des professeurs, des enseignants, des policiers. Faut-il que je vous rappelle aussi l' histoire de ce pauvre sapeur-pompier qui vient de décéder aujourd'hui parce qu' on laisse tout faire ? Eh bien aujourd'hui, il faut protéger Madame ABCHICHE qui a été agressée, et c'est la République qui a été agressée. Qu' elle soit poussée, violente, qu' elle soit effleurée, c'est la République qu' on effleure. » (*Applaudissements*)

Monsieur le Maire

« Merci. Merci pour ces applaudissements. Je rappelle que pour cette délibération, Madame ABCHICHE ne prendra pas part au vote et ne pourra pas participer au débat. Et que cette délibération, on a déjà eu le cas pour Léon NGANDÉ, on a déjà eu le cas aussi pour un point me concernant, ne concerne que la notion de protection fonctionnelle, et rien d' autre. Est-ce qu' il y a des interventions ? Madame CAPORAL. »

Mme CAPORAL

« Oui, par principe, nous pensons que la justice doit faire son travail en toute indépendance, et que les élus doivent être protégés comme le prévoit la loi. C'est pour cette raison, quand vous nous l' avez appris, que nous avons voté sans hésiter la protection fonctionnelle à Monsieur NGANDÉ. Dans le cas présent, nous ne pouvons que constater que l' opposition des riverains n' a pas été anticipée et que, sans concertation suffisante, les discussions n' ont pas permis d' aplanir les différends. Comme toujours, les solutions coconstruites sont celles qui rencontrent le plus d' acceptation. Nous ne pouvons que regretter que les débats ne soient pas tenus au Conseil municipal, ce qui aurait peut-être permis de désamorcer certaines réactions. Il n' en reste pas moins que nous ne souhaitons pas nous associer à des procédures d' intimidation et d' abus de pouvoir. En l' occurrence, des vidéos de la scène ne montrent pas d' agression, mais une personne qui a posé la main sur l' épaule de notre adjointe aux droits des femmes pour attirer son attention. La personne en question a fait 9 heures de garde à vue, ce qui pour... »

Monsieur le Maire

« Madame CAPORAL, je vous rappelle que l'on est sur la protection fonctionnelle. »

Mme CAPORAL

« Je termine, je termine. Ce qui, pour de tels faits, est largement excessif. Au vu de ce que nous connaissons de la situation, nous refusons que notre vote soit instrumentalisé, et donc nous ne prendrons pas part au vote. Et, de toute façon, la protection fonctionnelle sera votée par la majorité. Merci. »

Monsieur le Maire

« Bien. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Monsieur MAILLER, Monsieur TITOV ensuite. »

M. MAILLER

« Oui, merci Monsieur le Maire. Et, contrairement à ce que vous semblez penser, les propos de ma collègue sont tout à fait dans l'ordre des choses. Pourquoi ? Parce qu'effectivement, nous partageons tous aujourd'hui, vous l'avez rappelé à plusieurs reprises, notamment dans votre édito, qu'un certain nombre d'élus sont victimes d'agressions, qu'elles soient verbales ou physiques, mais d'agressions réelles. Je vous rappelle aussi que l'octroi de la protection fonctionnelle peut être refusé pour deux raisons : certes la faute personnelle d'un élu qui pourrait être détaché de ses fonctions, mais aussi la jurisprudence est allée un petit peu plus loin puisque, dans les refus, on peut aussi mettre le comportement incompatible avec les obligations qui s'imposent dans l'exercice de nos fonctions. Quelles sont les obligations qui s'imposent dans l'exercice de nos fonctions ? Dois-je rappeler la charte de l'élue que nous avons tous validée lors de notre installation au Conseil municipal ? Et que disait cette charte de l'élue ? Elle disait : l'élue local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité. Donc si on parle notamment de la dignité, les élus locaux sont tenus d'avoir une attitude qui évite de porter du discrédit sur les institutions démocratiques et l'administration, et qui ne compromette pas sa réputation ni ne porte atteinte à son image ou à l'honneur de la fonction élective. Dans votre édito du dernier *Bulletin municipal*, et je ne qualifierai pas vos propos, vous vous êtes permis de porter un jugement sur certains élus en affirmant qu'ils ne seraient pas dignes de leur mandat et d'exercer une responsabilité. Au vu de ce que j'ai précédemment évoqué avec vous, j'aimerais que vous me répondiez Monsieur le Maire et mes collègues aussi : est-ce que vous jugez digne qu'une élue jette en pâture une association dans une réunion de quartier en se mettant volontairement à l'écart et en laissant l'association seule face aux habitantes et aux habitants qui étaient venus non pour qu'on leur présente ladite association et ses actions, mais pour échanger avec la municipalité, pour comprendre pourquoi ils n'avaient pas été associés à la décision d'implanter ou de laisser implanter un établissement comme le Caarud, sans pour autant remettre en cause la nécessité de ce type d'équipement ? Considérez-vous comme digne que ladite élue affirme devant l'assemblée que la commune était étrangère au choix de l'implantation de l'association dans le quartier de Cœuilly, alors même que l'établissement présent a démontré que la commune disposait d'une représentante au sein du CA de l'association que, depuis juillet 2024, la commune avait renoncé à son droit de préemption puis autorisé le changement de destination, et récemment les travaux du pavillon acheté par l'association ? Trouvez-vous digne qu'une élue, malgré ces éléments, affirme que la commune n'était informée que depuis dix jours de l'implantation du Caarud devant le quartier ? Considérez-vous comme digne qu'une élue prétende avoir été victime de coups alors que, comme l'a dit ma collègue, il s'agit de deux ou trois petites tapes sur l'épaule, comme le démontrent à la fois les témoignages et les vidéos, qui étaient liées au

fait que ladite élue tournait le dos à l'un de ses interlocuteurs ? Et donc elle n'était victime d'aucun coup et encore moins de propos outrageants puisque la personne n'avait aucune agressivité dans ce qu'elle faisait et qu'elle souhaitait lui faire remarquer que ce n'était pas très poli de tourner le dos à une personne quand elle vous parle ? Trouvez-vous digne qu'une élue prétende avoir fait l'objet de menaces et propos outrageants alors que les mêmes éléments de preuve démontrent l'inexistence de tels propos ou menaces avec, quand même, pour conséquence - ma collègue l'a rappelé - la garde à vue d'une personne, d'une habitante du quartier de 9 heures, finalement pour pas grand-chose ? Considérez-vous comme digne qu'une élue refuse de répondre à un autre élu qui l'interroge au motif qu'il n'habiterait pas le quartier et qu'elle ne souhaiterait répondre qu'aux habitants, méprisant ainsi sa qualité d'élu local ? Considérez-vous comme digne qu'une élue locale tienne en public les propos suivants en parlant d'un autre élu : on s'en fout de lui, alors que des habitants lui demandaient de bien vouloir l'écouter ? Considérez-vous comme digne que le lendemain, au marché du Bois l'Abbé, ladite élue paraît et posait avec des jeunes d'une association locale alors qu'elle aurait eu, d'après les informations que vous avez relayées, une ITT de 3 jours et 15 jours d'AT pour les prétendues violences ? Enfin, Monsieur le Maire, la protection que l'on doit apporter aux élus, elle doit être sur les faits réels. Et aujourd'hui, malheureusement, les faits, les vidéos démontrent le contraire. Et le fait que, d'après nos informations, l'adjointe au procureur à Créteil ait tenté de proposer un classement sans suite, d'après nos informations, laisse à penser qu'effectivement, il n'y a pas matière, aujourd'hui, à octroyer la protection fonctionnelle à notre collègue pour les raisons que j'évoque, puisque nous sommes sur un comportement qui n'est pas celui que devrait avoir une élue en prétendant avoir subi des choses qu'elle n'a manifestement pas subies. Donc j'invite aussi mes collègues, après avoir entendu ces éléments et ceux qui n'auront pas les vidéos, je les tiens à leur disposition, comme on les tiendra à la disposition de la justice, de refuser, comme mon collègue, Monsieur DUVAUDIER, disait qu'il était important que l'on se serve de la protection fonctionnelle, oui, que l'on s'en serve quand elle est nécessaire et quand elle est utile, quand elle est sur des faits réels et avérés. Donc je voterai bien évidemment contre l'octroi de la protection fonctionnelle, contrairement à celle que nous avons votée pour Monsieur NGANDÉ, où là, les faits, semble-t-il, étaient avérés. »

Monsieur le Maire

« Et pas simulés bien évidemment. Monsieur SY. »

M. SY

« Merci. Juste en complément, c'est une mascarade, une agression imaginaire. Nous ne voterons pas cette demande de protection fonctionnelle, comme nous l'avons déjà fait par le passé pour Monsieur NGANDÉ. Également, je souhaite ajouter, suite aux propos de Monsieur MAILLER, que nous également, en tant qu'élus présents lors de ce Conseil de quartier au moment des faits, nous avons fait un signalement au procureur de la République en donnant notre version des faits, qui n'est pas celle contée par Madame ABCHICHE. »

Monsieur le Maire

« Merci. Monsieur TITOV. »

M. TITOV

« Merci Monsieur le Maire, merci chers élus, Madame ABCHICHE. Personnellement, moi je n'étais pas présent lors des faits. En fait, j'ai vu toutes les vidéos, les vidéos du lendemain, les

témoignages. C'est difficile de dire ce qui s'est passé exactement. Je trouve que vous n'êtes pas assez précis sur le fait, en effet, de dire... Une agression verbale, c'est très grave, et même quand on est élu, c'est très grave. Quand on n'est pas élu, aussi. Si l'on subit une agression verbale dans la rue, c'est très grave et ça peut être traumatisant. On peut être traumatisé pendant un certain temps juste pour une agression verbale en effet. Mais je trouve que vous ne précisez pas assez les choses. Est-ce que c'était une agression verbale puisque vous en parlez ? Une agression physique ? Qu'est-ce qui s'est passé exactement ? Vous ne précisez pas les choses. La garde à vue, ce n'est pas anodin, mais elle n'a duré que 9 heures, donc apparemment, c'est que les charges ont été vite levées. (*Protestations dans l'assemblée*) Normalement, c'est 24 heures. Ça peut être prolongé, mais la personne qui a été en garde à vue, elle a aussi pu être traumatisée parce qu'elle a dû sûrement être, dès le début, fouillée, un peu déshabillée, palpée. (*Rires*) On a dû enlever sa ceinture. En effet, c'est traumatisant. »

Monsieur le Maire

« Madame, s'il vous plaît, il n'y a pas d'intervention, pendant le Conseil municipal, des membres qui ne font pas partie du Conseil municipal. »

M. TITOV

« En fait, on parle de quelque chose, mais vous-même, vous ne précisez pas très bien ce qui s'est passé. Et, en dehors de ça, on a du mal à comprendre. Mais j'ai quand même une remarque sur Madame ABCHICHE. Je trouve qu'elle est certes compétente, c'est une collègue qui est motivée, mais je trouve que, parfois, elle ne respecte pas assez le Conseil municipal. Je trouve que, depuis des années, pas tous, elle passe son temps à pianoter sur son ordinateur à toutes les séances, et je trouve que ça donne une mauvaise image parce que, du coup, elle n'écoute pas. Peut-être qu'elle répond à ses mails, mais elle n'écoute pas, et je trouve que c'est bizarre que vous, les collègues, vous ne disiez rien sur ce comportement. Et, quelle image est-ce que l'on donnerait si nous tous on passait notre temps sur notre ordinateur à pianoter pour répondre à nos mails ? Est-ce que ça, c'est normal ? »

Monsieur le Maire

« Bien. Vous avez terminé ? Madame ADOMO, et puis après on passera au vote. »

Madame ADOMO

« C'était juste pour indiquer que je ne prendrai pas part au vote. J'ai vu différentes versions, mais surtout j'ai cru comprendre qu'il y avait des enquêtes en cours, donc au regard de mes fonctions, je ne participerai pas au vote. »

Monsieur le Maire

« C'est bien noté. Alors juste deux choses sur ce point. Je rappelle que l'on est uniquement sur le sujet de la protection fonctionnelle. Je précise tout de même que, même si des choses ont été affirmées au cours de cette soirée, et encore redites ce soir à l'égard de l'association en question, moi, je ne peux que regretter une chose : c'est qu'en cinq ans, cette association, que la Ville finance depuis de nombreuses années, n'ait pas daigné venir à ma rencontre avec un projet comme cela. On aurait pu certainement trouver d'autres solutions, ce que l'on a réussi à faire dernièrement. Maintenant, sur le sujet de la protection fonctionnelle, oui, il y a une nouvelle loi depuis quelques années qui protège un peu plus les élus. Et c'est tant mieux. On a des élus qui ont été agressés dans le pays, voire parfois agressés extrêmement lourdement, voire parfois on s'en est pris à leur famille. Et c'était le cas d'ailleurs pour Sabrina ABCHICHE,

quand elle était en présence de ses enfants devant l'école. Et moi, je veux bien que Monsieur TITOV trouve que la garde à vue de 9 heures, c'est pas grand-chose, trouve que c'est trop, ce n'est pas de ma compétence, ce n'est pas de mon ressort. Si cela a été décidé en lien avec les services de la police et de la justice, c'est qu'il y avait certainement des raisons d'aller sur ce choix-là. Moi, je n'ai pas à me prononcer là-dessus ; en revanche, quand vous dites :il n'y a pas eu de violences, je reprends vos mots Monsieur MAILLER, ce n'est qu'une tapette, mais on n'a pas à toucher l'intégrité physique de qui que ce soit. »

M. MAILLER (*hors micro*)

« Je ne peux pas vous serrer la main, alors ? »

Monsieur le Maire

« Non, mettre une tapette, ce n'est pas serrer la main. Et quand quelqu'un parle, ce que vous n'arrivez jamais à faire dans ce Conseil municipal, quand quelqu'un parle à une personne, effectivement, si vous avez quelqu'un qui est dans votre dos et qui veut vous alerter, quand on est bien éduqué, on attend son tour. Voilà. Quand on parle avec quelqu'un, on parle avec quelqu'un. On attend que la personne ait fini. Vous voyez, vous ne respectez jamais rien. Il n'y a aucune correction. On parle avec quelqu'un, on attend que la personne ait fini, et ensuite on peut parler. Vous permettez que je termine ? Eh bien là, il y a une tape qui est portée, alors vous dites une tapette, eh bien vous savez, tout à l'heure, on a observé une minute de silence pour une femme battue. Les femmes qui sont battues, juste comme cela a été le cas de façon dramatique il y a quelques jours à Champigny, en général, le conjoint violent commence par dire : c'est pas grand-chose, vous savez, c'est qu'une tapette. » (*Protestations*)

M. MAILLER (*hors micro*)

« Ça n'a rien à voir, Monsieur le Maire. »

Monsieur le Maire

« Eh bien c'est exactement la démarche que vous cautionnez. »

M. MAILLER (*hors micro*)

« Arrêtez... »

(*Brouhaha*)

Monsieur le Maire

« Et je vais rappeler les choses. Arrêtez de brailler pendant que je parle. Ne parlez pas pendant que je parle. Écoutez ce que j'ai à vous dire. Et ce n'est pas la première fois que vous le faites. »

M. SY (*hors micro*)

« Vous mentez. »

Monsieur le Maire

« Ça fait trois fois que vous le faites parce que, quand il y a eu le sujet de Léon NGANDÉ, certes, là vous avez donné une bonne motion, mais, en réalité, je rappelle que les jeunes qui étaient là étaient bien instrumentalisés par certains, et certains élus qui étaient là. »

M. SY (*hors micro*)

« Déposez plainte si c'est le cas. »

Monsieur le Maire

« Elle va être déposée en complément de celle-là, bien évidemment, parce qu'il y a nécessité de le faire. Et puis je rappelle, Monsieur SY, puisque vous voulez intervenir sur le sujet, qu'il y a quelques années déjà, vous m'avez envoyé quelqu'un qui était bien éméché pour me rentrer dedans, en présence de plusieurs témoins. Les élus étaient là, les services de l'administration... »

M. SY (*hors micro*)

« C'est complètement faux. Eh bien déposez plainte, Monsieur, si c'est le cas. »

Monsieur le Maire

« Je n'ai pas déposé plainte. »

M. SY (*hors micro*)

« Eh ben voilà... »

Monsieur le Maire

« Ça démontre juste une chose, ça démontre vos méthodes. »

M. MAILLER (*hors micro*)

« C'est sûr, on est en République... »

Monsieur le Maire

« C'est vos méthodes. Eh bien il y aura tous les témoignages qu'il faut, vous pouvez attaquer comme vous voulez. Alors pour conclure, arrêtez de brailler pendant que je parle quand même. »

(Brouhaha)

« Eh bien c'est comme ça. En attendant, je termine, je termine. Il y a un avis médical qui a été rendu. L'avis médical, il a été rendu par qui ? Par un médecin judiciaire. Ce n'est pas le Maire ou un médecin, même de la Ville. C'est un avis judiciaire. »

M. SY (*hors micro*)

Inaudible

Monsieur le Maire

« Non, elle n'était pas tout feu tout flamme. Elle sortait du commissariat. Mais arrêtez un peu, vous êtes d'une mauvaise foi qui n'a d'égal que votre malhonnêteté. Je propose de passer au vote, et puis je vais vous dire une bonne chose : vous arrêtez de parler. »

M. MAILLER (*hors micro*)

« Mais oui, bien sûr. »

Monsieur le Maire

« Vous arrêtez de parler, je vous réponds, alors écoutez au moins. Je vous dirai une chose : les débats n'ont pas à être interrompus. En l'occurrence je rappellerai quand même que la personne qui a porté cette tapette, comme vous dites si bien, n'est pas quelqu'un de totalement inconnu. C'est quelqu'un qui, par exemple, a refusé qu'elle soit mariée dans quelques jours par quelqu'un de la majorité. (*Protestations*) Elle sera mariée par Monsieur FAUTRÉ. C'est son choix, il n'y a aucun problème. Mais quand on dit que c'est quelqu'un qui n'est pas militant, je rappelle qu'elle était aussi assesseur d'un candidat aux dernières élections. Voilà. »

M. SY (*hors micro*)

« Et alors ? Et alors ? »

Monsieur le Maire

« Mais quand vous avez des militants chez vous qui frappent un élu, c'est normal, tout va bien. Allez, on va voter. Vous êtes lamentables, vous êtes à votre image, lamentables. On passe au vote. »

Monsieur le Maire

« Qui est pour cette protection fonctionnelle ? »

M. SY (*hors micro*)

« Vous êtes un menteur. Vous devrez rendre des comptes. »

Monsieur le Maire

« Qui est contre ? Qui s'abstient ? »

M. MAILLER

« On a voté contre, Monsieur le Maire. »

Monsieur le Maire

« Ah ben je ne sais pas, vous braillez, vous parlez en même temps que moi. C'est vous qui parlez de respect, c'est formidable. Qui est contre alors ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Ben au moins, c'est clair, on sait où vous êtes. Point numéro 22, Henrique RIBEIRO. »

À la majorité,

37 votes pour,

M. Laurent JEANNE, Mme Aurore THIROUX, M. Michel DUVAUDIER, Mme Sophie AMAR, M. Patrice LATRONCHE, Mme Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, M. Alain CHATAUD, Mme Christine ARRON, M. Philippe DUBUS, M. Grégory GOUPIL, Mme Tatiana SAUSSEREAU, M. Saphir AKKOUICHE, Mme Geneviève CARPE, M. Wilfrid BASTIN, Mme Delphine BERTRAND, M. Léon NGANDE, Mme Jacqueline BENAHMED, M. Yohann PICOT, M. Yann VIGUIÉ, M. Bernard GAUDIÈRE, M. Philippe LHOSTE, M. Henrique RIBEIRO, Mme Raymonde DUVERGER, M. Philippe BOULAY, Mme Marie PARLOUAR, Mme Mylène BENOLIEL, Mme Evelyne SAILLAND, Mme Muriel DEGAGER-PHALANCHERE, Mme Didière DONATIEN, M. David SLIMOVICI, Mme Cristina DE OLIVEIRA, M. Franck BARON, M. Tony PESSOA, Mme Céline THÉOPHILE, Mme Emmanuelle NGANDE, Mme Isabel CIPRIANO, M. Jean-Claude FORHAN

4 votes contre,

M. Yvon LURIER, M. Jean-Jacques MAILLER, M. Mamadou SY, Mme Fily KEITA-GASSAMA

6 NPPV

Mme Sabrina ABCHICHE, Mme Chrysis CAPORAL, M. Christian FAUTRÉ, Mme Caroline ADOMO, Mme Hala MASMOUDI-LAJNEF, M. François TITOV

22) Mandat spécial de représentation à Bernaü Allemagne

Monsieur le Maire

« Monsieur MAILLER, vous n'avez pas la parole et je vais faire un signalement au préfet sur votre comportement au sein de cette assemblée. »

M. MAILLER (*hors micro*)

« Faites-moi un rappel à l'ordre, faites-moi un rappel à l'ordre. »

Monsieur le Maire

« Allez-y. Le rappel à l'ordre est déjà notifié. »

M. RIBEIRO

« Merci Monsieur le Maire, bonsoir à tous. Il s'agit en fait d'un mandat spécial de représentation à Bernaü en Allemagne qui est notre Ville jumelée depuis 1962. Donc, dans le cadre de la fête des Hussites, la Ville de Bernaü a invité une représentation des membres du Conseil municipal à être présente au mois de juin prochain. Donc il s'agit juste de donner un mandat spécial à Monsieur Laurent JEANNE, Maire, et à Monsieur Henrique RIBEIRO, conseiller municipal délégué pour représenter, au mois de juin 2025, le Conseil municipal à Bernaü lors de la fête des Hussites. C'est une fête médiévale équivalente à notre Foire au Troc et au Cochon, et d'autoriser la prise en charge et les remboursements par la Ville de Champigny-sur-Marne des frais engagés lors du mandat spécial des membres du Conseil municipal désignés à l'article 1.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 6^e commission

Avis favorable à l'unanimité des suffrages exprimés par les membres présents de la 1^{re} commission ; un vote réservé de Monsieur SY. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions sur ce point ? Il n'y en a pas, alors je me permets de compléter. Monsieur TITOV, cela fera partie du rapport annuel où l'on aura effectivement le montant des frais de déplacement sur place. Nous n'avons pas de dépenses, puisque la nuit d'hébergement et la restauration sont prises en charge par nos hôtes, comme nous les avons prises en charge d'ailleurs quand ils sont venus à Champigny dans le cadre des dernières manifestations. Est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Il n'y en a pas, donc le point est adopté à l'unanimité.

Alors ensuite on a une série d'approbations de l'adhésion de certaines Villes au SIFUREP, Catherine MUSSOTTE-GUEDJ. »

23) Approbation de l'adhésion au SIFUREP de la commune de Quincy-sous-Sénart

24) Approbation de l'adhésion au SIFUREP de la commune de Saint-Gratien

25) Approbation de l'adhésion au SIFUREP de la commune de Coignières

26) Approbation de l'adhésion au SIFUREP de la commune de Livry-Gargan

27) Approbation de l'adhésion au SIFUREP de la commune de Viry-Châtillon

Mme MUSSOTTE-GUEDJ

« Merci Monsieur le Maire, bonsoir à tous. Alors pour les points 23, 24, 25, 26 et 27, il s'agit de l'approbation de l'adhésion au SIFUREP des communes de Quincy-sous-Sénart, Saint-Gratien, Coignières, Livry-Gargan et Viry-Châtillon.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 3^e et 1^{re} commission ; un vote réservé de Monsieur SY en 1^{re} commission concernant chaque point évoqué. »

Monsieur le Maire

« Très bien. Donc pour le point numéro 23, donc la commune de Quincy-sous-Sénart, est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Il n'y en a pas.

Pour la Ville de Saint-Gratien, point 24, est-ce qu'il y a des avis contraires ou des abstentions ? Il n'y en a pas, donc c'est adopté à l'unanimité.

Je suppose que c'est la même chose pour le point 25. S'il y en a qui ne veulent pas voter dans ce sens-là, qu'ils l'indiquent. Donc pour la Ville de Coignières.

Pour le point 26, c'est la Ville de Livry-Gargan, pas d'avis contraires ? Pas d'abstentions ? Le point est donc adopté.

Point 27, la Ville de Viry-Châtillon, pas d'avis contraires ? Pas d'abstentions ? Il est adopté. »

Et l'on en vient au dernier point de notre Conseil municipal à l'ordre du jour, à savoir un vœu. »

À l'unanimité

28) Vœu du Conseil municipal - Préservation du dispositif « Cuisine Mode d'Emploi »

Monsieur le Maire

« Alors j'indique tout de suite qu'il a été présenté en urgence vu la situation que rencontre l'établissement « Cuisine Mode d'Emploi », donc nous aurons à voter sur l'urgence puis ensuite sur le vœu. Alors on va peut-être voter quand même sur l'urgence, et puis après on aura la présentation du vœu.

Est-ce que vous êtes d'accord pour voter sur l'urgence ? Est-ce qu'il y a des avis contraires ? Un avis contraire ? »

M. MAILLER

« Non, je voudrais juste intervenir. »

Monsieur le Maire

« Sur le fond du vœu ? »

M. MAILLER

« Oui. »

Monsieur le Maire

« Mais ça, vous allez pouvoir le faire après. Mais déjà, pour le principe de l'urgence. »

M. MAILLER (hors micro)

« Le principe, normalement, c'est un jour franc. On l'a appris cet après-midi. On ne sait même pas ce que contient ce vœu. Si au moins... »

Monsieur le Maire

« Il est sur vos tablettes, vous l'avez. »

M. MAILLER (*hors micro*)

« Je n'ai pas ma tablette. »

Monsieur le Maire

« Ah ben ça, il faut venir avec votre matériel. »

M. MAILLER (*hors micro*)

« C'est un jour franc, Monsieur le Maire. »

Monsieur le Maire

« L'objectif c'est de sauver « Cuisine Mode d'Emploi », je pense que l'on peut être tous favorable. »

M. MAILLER (*hors micro*)

« Avant de voter pour un vœu, au moins on pourrait savoir de quoi il parle. »

Monsieur le Maire

« Eh bien on va vous le dire, mais vous l'avez reçu. Monsieur, si vous pouvez éviter de parler en même temps. On laisse la parole à notre collègue Jean-Claude FORHAN pour présenter ce vœu. »

M. FORHAN

« Merci Monsieur le Maire. Vœu de la majorité municipale - Préservation du dispositif « Cuisine Mode d'Emploi »

Depuis 2012, le réseau « Cuisine Mode d'Emploi », constitué de 9 centres de formation dans toute la France, a permis la formation de 5600 personnes aux métiers de la restauration.

Implantés au sein de quartiers prioritaires de la Ville, ces centres affichent des résultats très positifs en termes d'insertion professionnelle. Avec un taux de 84 % de sortie positive, 68 % des 4152 stagiaires ayant validé leur diplôme ont notamment signé un CDI ou un CDD à la fin de leur formation.

Pourtant, aujourd'hui, 5 centres, dont 3 en Île-de-France, sont fermés temporairement pour cause de difficultés financières. À Clichy-sous-Bois, à Grigny et à Champigny-sur-Marne, le réseau « Cuisine Mode d'Emploi » souffre de la baisse des crédits alloués de 50 %, dans le cadre des Préparations opérationnelles à l'emploi collectives (POEC), engagées lors du vote de la Loi de finances pour 2025.

Le mode de financement, reposant désormais essentiellement sur les Préparations opérationnelles à l'emploi individuelles (POEI), ne permet plus d'assurer la pérennité du réseau CME.

Le Conseil municipal de Champigny-sur-Marne demande au gouvernement de revoir sa position, et souhaite attirer l'attention de l'État, et notamment de France Travail, sur l'importance de préserver ce dispositif, en rétablissant notamment les crédits correspondant au POEC. Merci beaucoup. »

Monsieur le Maire

« Merci. Donc vous l'avez compris, l'urgence elle est aussi née parce qu'il y a des réunions que nous faisons, avec notamment les représentants de France Travail, avec Thierry MARX, avec l'ensemble des Maires des villes concernées, que ce soit Grigny, que ce soit Clichy, que ce soit Champigny, que ce soit Dijon, et qu'une dernière réunion s'est tenue hier. On espérait avoir une solution. C'est ce que nous espérions : des réponses rassurantes. Nous ne les avons pas eues. On a des avancées, mais qui ne sont pas suffisantes pour permettre avec certitude la pérennité du dispositif « Cuisine Mode d'Emploi », et je pense que tout le monde y est attaché. Donc je propose d'ailleurs, si vous en êtes d'accord, que ce vœu de la majorité devienne le vœu du Conseil municipal. Je crois qu'il n'y a pas de sujet là-dessus. Après, si vous êtes contre, vous pourrez l'exprimer bien évidemment, mais je crois que c'est un dispositif qui est utile. Il a montré à la fois son efficacité dans des métiers qui sont en tension, dans des métiers qui sont non délocalisables, et avec des structures de coûts relativement raisonnables, puisque d'ailleurs celui qui vient de rapporter ici est bénévole à « Cuisine Mode d'Emploi ». Et donc Jean-Claude FORHAN, qui est un professionnel du secteur, continue à œuvrer gratuitement pour « Cuisine Mode d'Emploi » pour aider à la formation. Je crois que c'est vraiment une réussite, et ce serait dommage que ce dispositif, qui a connu un succès dans 9 établissements aujourd'hui en France, disparaisse par une mesure administrative qui est inappropriée. Donc, avec l'ensemble des Maires de toute sensibilité d'ailleurs, nous défendons ce dispositif, et ce que nous appelons, c'est effectivement à voter ce vœu, qui sera transmis à la ministre du Travail, de telle manière à ce que ce projet soit revu pour garantir la pérennité du dispositif pour tous les « Cuisine Mode d'Emploi » qui existent. Nous l'espérons puisqu'il se trouve que le Maire de Pau devait en ouvrir un, et que le Maire de Pau parle un petit peu au Premier ministre, de telle manière à ce que nous arrivions à trouver une solution pour sortir de cette impasse, et que ce dispositif, particulièrement vertueux, se poursuive à Champigny comme dans les autres établissements. Monsieur MAILLER, Madame CAPORAL ensuite. »

M. MAILLER

« Oui, Monsieur le Maire, je comprends mieux l'urgence que vous venez d'évoquer. Ce que je trouve, une nouvelle fois, dommage, c'est que, sur un vœu de ce type-là, quand bien même vous auriez eu l'information très tardivement, pourquoi ne pas nous en avoir parlé dès le début ? Lancer dès le début un vœu du Conseil municipal, bien évidemment sur ce type de vœu, on peut se rejoindre, même si l'on n'est pas d'accord sur le reste. Au moins sur cela, on aurait pu le faire, et je laisserai mes collègues confirmer, en tout cas, mon collègue et moi-même, s'ils en sont tous aussi d'accord, nous voulons bien aussi le partager avec vous et en faire un vœu du Conseil municipal, parce qu'effectivement nous estimons que ce type de dispositif a toute sa place et doit être maintenu. Et l'on doit tout faire pour qu'il puisse continuer à exister. »

Monsieur le Maire

« Je vous rejoins, et pourquoi on ne vous en a pas informé avant ? Parce que les discussions n'étaient pas abouties, et l'on n'avait pas de position. Là, on sent qu'il y a nécessité de continuer la pression comme nous l'exerçons, les trois Maires, Philippe RIO en l'occurrence, Olivier KLEIN et moi avons exercé notre rôle. Thierry MARX aussi. Vous imaginez bien le poids de Thierry MARX, pas simplement parce qu'il est chef cuisinier reconnu, mais aussi

parce qu'il est président de l'Union des métiers de la restauration. Il a quand même l'écoute d'un certain nombre de responsables politiques au plus haut niveau de l'État, mais, pour l'instant, on sent bien que tout cela est un peu enkysté d'un point de vue administratif, et donc l'objectif, c'est d'essayer de débloquer cette situation et d'alerter, et de montrer notre solidarité vis-à-vis du dispositif « Cuisine Mode d'Emploi ». Madame CAPORAL. »

Mme CAPORAL

« Oui, en fait, nous allons évidemment voter pour ce vœu. Moi j'avais une question de détail : est-ce que vous pouvez me dire s'il y a une participation de la Région, étant donné que c'est un dispositif de formation continue ? »

Monsieur le Maire

« Alors ça n'a jamais fonctionné comme ça. Les dispositifs de la formation en format collectif viennent des dotations qui sont accordées par l'État. Là, ils ont fait une réforme : on passe à un système collectif, et donc le financement repasse par France Travail. Le problème, c'est qu'aller demander à un restaurateur d'embaucher quelqu'un sur une simple promesse d'embauche alors qu'il n'est pas encore formé, ça ne marche pas. L'avantage du dispositif « Cuisine Mode d'Emploi », c'est qu'une dotation était versée à « Cuisine Mode d'Emploi » avec un objectif de sortie positive, et avec l'idée de dire : une fois qu'il est formé, il n'aura pas de mal à trouver du travail dans le milieu de la restauration, qui est en tension. Ça fonctionnait bien. C'est pour cela que l'on demande à ce que l'on ne change pas ce qui fonctionne bien. Moi, je l'ai dit : je n'ai pas d'états d'âme à supprimer des subventions à un certain nombre d'organismes au niveau de la Région, notamment sur les diverses questions, quand on est à 6 % de sorties positives. Mais là, on est à plus de 80 %, ça marche bien. Ce sont des emplois non délocalisables. Il y a de la demande. C'est aussi des reconversions professionnelles, et puis c'est un pan de la politique de la Ville qui est fragilisé. C'est pour cela que l'on se mobilise, pour aller dans ce sens-là. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Non ? Eh bien on va passer au vote. Donc qui est pour ce vœu ? Eh bien il est adopté à l'unanimité, je m'en réjouis. Je pense que cela donnera plus de force aux propos que l'on peut tenir, mais c'est vrai que le fait que l'on soit Maires de différentes sensibilités sur la même longueur d'onde sur ce sujet ne fait qu'aider.

Donc on avait trois questions : une question de Monsieur SY et deux questions de Madame CAPORAL. »

ADOPTE le vœu de la majorité municipale ci-dessus présenté.

Questions diverses

M. MAILLER (*hors micro*)

« Vous n'avez pas noté la mienne ? »

Monsieur le Maire

« Comment ? Vous en avez posé tellement que vous ne l'avez pas signalée, Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Ah je pensais que vous aviez noté. »

Monsieur le Maire

« J'ai demandé. Monsieur SY et Madame CAPORAL m'ont signalé qu'ils avaient des questions. Monsieur SY. »

M. SY

« Oui, merci. J'avais juste une question, c'est très rapide. Ce soir, il y a eu une vingtaine d'habitants, notamment des locataires du bailleur Valophis Habitat qui rencontrent un certain nombre de difficultés dans leur logement, est-ce que vous comptez les recevoir, ou au mieux, est-ce que Monsieur DUVAUDIER, qui fait partie du Conseil d'administration de Valophis Habitat, compte rencontrer une délégation de cette amicale des locataires ? D'autant plus que, visiblement, ils ont déjà écrit à plusieurs reprises, ils n'ont jamais eu de réponse. »

Monsieur le Maire

« Très bien, Madame CAPORAL. »

Mme CAPORAL

« Oui moi, je voulais revenir sur une question de PLUI. En 2016, on avait adopté un PLUI qui a été validé à ce moment-là par le Conseil territorial et, lors d'un récent Conseil, vous avez affirmé que le PLUI de Champigny préconisait 50 % de logements sociaux. Or, en page 10 de ce PLUI voté en 2016, il est indiqué au point 1-4 « Mixité fonctionnelle et sociale » : dans les zones UA, UB, UC, UD, UF, les constructions à destination de logements de surface plancher supérieure à 1500 m² ne sont autorisées qu'à la condition suivante : au moins 30 % de logements sociaux prévus doivent être des logements locatifs financés avec un prêt aidé conventionné par l'État. Cette règle s'applique dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville et ne s'applique pas dans un rayon de 300 mètres des politiques de la Ville... »

Monsieur le Maire

« Madame CAPORAL, quelle est la question ? »

Mme CAPORAL

« Et ma question est : pourquoi nous disons que le PLUI antérieur prévoyait 50 % de logements sociaux. Ça, c'est la première question. Je passe à la deuxième. Elle est un peu plus longue. La question est courte, mais le préambule est plus long. »

Monsieur le Maire

« Soyez synthétique. »

Mme CAPORAL

« Ce n'est pas possible parce que je cite. Il s'agit toujours de ce même PLUI adopté en 2016. Il est indiqué que pour chaque zonage, le coefficient de pleine terre, est précisé : donc il va de 30 % en centre-ville et zones d'activités, 40 % dans les grands axes et les équipements publics, 50 % dans les zones pavillonnaires. De même est précisé le coefficient de biotope, qui permet d'abaisser, à condition de rendre la surface de pleine terre accueillante pour différentes espèces, pour chaque installation et un zonage qui permet ainsi de donner une

norme d'écologie minimale. Dans le règlement de Champigny que vous avez fait, vous, adopter pour la révision du PLUI qui a été votée récemment : la surface minimale de pleine terre a été réduite en ce qui concerne les zones pavillonnaires. Comme je viens de le dire, elle est passée de 50 % à 30 % ; sur les grands axes, de 40 à 30 % aussi, et bien sûr le coefficient de biotope est toujours applicable dans tous ces cas. Cependant la réponse que vous avez faite à la préfecture, vous avez dit qu'il n'y avait pas d'exigence de pleine terre dans l'ancien PLUI de Champigny, c'est donc faux. Et ma question, c'est : est-ce que vous allez le rectifier auprès du préfet ? Merci. »

Monsieur le Maire

« Bien. Alors sur la question de Monsieur SY, c'est très simple. J'ai déjà répondu tout à l'heure, j'ai dit qu'ils seraient reçus. Je n'ai pas été saisi. Je crois que Michel DUVAUDIER a eu un premier échange. On les recevra ensemble. Je l'ai dit tout à l'heure, donc il n'y a pas de sujet. Deuxième chose. Non, il n'y a pas d'autres questions, Monsieur MAILLER. Non, non, je réponds à Madame CAPORAL.

Madame CAPORAL, moi je veux bien que l'on reprenne un peu tous les sujets, mais il faut juste dire les choses avec précision. L'urbanisme, c'est quelque chose de réglementaire, de précis. Il n'y a pas eu de PLUI adopté en 2016, il y a eu un PLU de Champigny adopté en 2017. Je peux même vous dire que c'était en septembre 2017, après une première fois où il a été ajourné au mois de mai 2017. Vous voyez, je m'en souviens très bien. C'était dans cette salle d'ailleurs que le Conseil de territoire s'était réuni. Et donc nous n'avions pas eu la mise en place de la révision du PLU de Champigny en mai 2017, et cela a été adopté en septembre 2017. Je m'en souviens très bien, c'était juste après les élections sénatoriales. Et donc ce PLU intégrait différents éléments, dont notamment une volonté de densifier un certain nombre de secteurs, puisque je rappelle que de nombreux secteurs, 10 % des secteurs pavillonnaires, avaient été déclassés pour ne plus être pavillonnaires, pour densifier. Alors dans tous les quartiers, au Plant, au Tremblay, au Maroc et à Cœuilly. Une partie de Cœuilly était complètement supprimée pour faire de la densité, comme on l'a vu d'ailleurs sur la rue Colombe-Hardelet. Donc on voit bien ce qu'il était prévu de faire : du R+4 à ce niveau-là, sur l'intégralité de l'avenue Salvador-Allende. Et je me souviens même des propos d'un ancien adjoint à l'urbanisme disant : à moyen terme, d'ici quelques années, il n'y aura plus de secteurs pavillonnaires à Champigny. Donc, en attendant, ce qui était inscrit dans le document d'urbanisme de l'époque, c'était une volonté, et c'était inscrit noir sur blanc, de 50 %. Je vous invite à relire le PADD, qui était le document initial pour faire adopter la révision du PLU de 2017, et dans le PADD de l'époque, il était inscrit une volonté d'aller jusqu'à 60 % d'ailleurs. Mais c'est la réalité, c'est dans les documents, lisez-les. C'est comme sur le talus de Marcel-Cachin, si vous n'allez pas au bout de la deuxième ligne, effectivement, vous ne pouvez pas lire les bonnes informations. En attendant, c'est bien ce qui était écrit. Et d'ailleurs on en a vu les conséquences. Au début de ce mandat, nous étions à 42,5 % de logements sociaux sur Champigny, aujourd'hui, ce ne sont pas mes chiffres, ce sont les chiffres de la préfecture, on est passés à 45 %. »

M. MAILLER (*hors micro*)

« Oui, oui, oui. »

Monsieur le Maire

« Mais arrêtez de dire : ce n'est pas vrai ; ce sont les chiffres de la préfecture. Si vous consultez sur le site de la préfecture, on est passés à 45 % de logements sociaux à Champigny. C'est

bien que cette proportion a augmenté au cours de ce mandat, non pas de notre fait... Nous, nous avons toujours eu une position très claire en disant que 43 %, c'était déjà beaucoup et que c'était aux autres Villes d'en faire plus. Et d'ailleurs, je me félicite qu'un certain nombre de communes comme Saint-Mandé, Vincennes et Saint-Maur participent à la reconstitution de l'offre, parce que c'est ça le rééquilibrage en la matière. Ça ne veut pas dire pour autant... »

Mme CAPORAL

« Oui, mais... »

Monsieur le Maire

« Madame CAPORAL, ne me coupez pas. »

(Madame CAPORAL tente de prendre la parole.)

Monsieur le Maire

« Madame CAPORAL, je parle, je vous ai écoutée quand vous avez parlé, donc je vous réponds. Je vous réponds, et donc je vous demanderai de me laisser finir, d'accord ? Donc, en l'occurrence, on est passés à 45 %, ce n'est pas par hasard, c'est bien parce que vous avez continué, pendant toute cette période-là, à construire du logement social. On l'a bien vu. »

Mme CAPORAL (hors micro)

« Mais ce n'est pas vrai. »

Monsieur le Maire

« Mais c'est la réalité. Arrêtez de dire que ce n'est pas vrai. Quand les chiffres de la préfecture sont à 42,6 à l'été 2020 et qu'ils passent aujourd'hui au 1^{er} janvier 2025 à 45 %, c'est juste la réalité des faits. Ce ne sont pas mes chiffres, ce sont les chiffres de la préfecture, de la Drihl. Donc, en l'occurrence, vous avez continué à densifier et à vouloir construire des logements sociaux. Et maintenant vous venez de découvrir le quartier de Cœuilly, mais votre intention, c'était quand même de supprimer une grande partie de la zone pavillonnaire de Cœuilly. Il faut quand même le rappeler, ça. »

Mme CAPORAL (hors micro)

« Mais ce n'est pas vrai. »

Monsieur le Maire

« C'est la réalité. »

Mme CAPORAL (hors micro)

« Mais non, mais non. »

Monsieur le Maire

« Je vous laisse regarder et lire les documents, ça changera un peu.

Dernier point, quant à la pleine terre, bon je veux bien. Consultez votre collègue, Monsieur BERNIER-GRAVAT, qui est conseiller territorial, qui est de la même sensibilité politique que vous, qui a dit, lors du dernier Conseil de territoire, que ce que l'on faisait en matière de pleine terre était une belle avancée à Champigny, notamment dans les zones d'activités et dans les autres secteurs. Ce sont ses propos. Je vous invite à relire le PV du Conseil de territoire. »

Mme CAPORAL

« Oui, mais il n'avait pas vu le PLU dont je parle. Donc ça... »

Monsieur le Maire

« Madame CAPORAL, je ne vous interromps pas. Je vous remercie de ne pas m'interrompre. »

Mme CAPORAL

« Vous m'avez interrompue. »

Monsieur le Maire

« Non, je ne vous ai pas interrompue. Je vous dis simplement une chose : c'est que la révision du PLU a été adoptée en 2017. Nous ne sommes rentrés qu'à partir du 8 décembre 2020 dans la révision de l'ensemble des PLU des différentes communes, des 13 communes, pour aboutir à un PLUI, qui a été adopté il y a maintenant un peu moins d'un an. Eh bien c'est ce PLUI qui existe, et il n'y a jamais eu de PLUI en 2016. L'Établissement public territorial venait de se créer. Pour faire un PLUI, il a fallu 3 ans, et encore ça a été fortement salué par l'État. Et on a fait un gros travail. Moi je remercie tous les services, pas simplement ceux des Villes, mais aussi ceux du Territoire pour avoir réussi à boucler l'ensemble de ce dispositif. Voilà, je vous ai répondu, je vous rappelle que, dans le règlement, je ne suis pas tenu de répondre aux questions diverses. Je peux faire une réponse écrite. Je voulais quand même vous faire une réponse, et donc je vous souhaite à tous une bonne soirée. »

La séance est levée à 23 h 32.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23^h31.

et ont, les membres présents, signé après lecture.



Le Maire
Président de séance



Le Secrétaire de séance

NB : IL EST RAPPELE QU'EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2121-26 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES TOUTE PERSONNE PHYSIQUE OU MORALE A LE DROIT DE DEMANDER COMMUNICATION :

- DES PROCES-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL
- COPIE DES DELIBERATIONS
- COPIE DES DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.

- PROCES VERBAL PUBLIE LE 27 JUIN 2023